

10^e anniversaire

Family Observer

Observatoire européen pour les Affaires familiales

Égalité entre femmes et hommes



*L'Europe va-t-elle
manquer d'enfants ?*

*La vie professionnelle
considérée sous
l'angle des enfants*

Flashes

Emploi & affaires sociales



Commission européenne



La société européenne est en mutation. Le couple, les enfants, le mariage, la famille n'ont plus dans la société la même place que par le passé. Le déclin de la natalité dans presque tous les Etats membres de l'Union, le recul du nombre des mariages, l'augmentation de celui des couples cohabitants et des enfants nés hors mariage ainsi que l'augmentation de la divortialité, telles sont les caractéristiques essentielles de la famille d'aujourd'hui qui se répercutent en fait sur la société toute entière. Depuis longtemps déjà, on voit s'exprimer dans différents forums les préoccupations relatives à la situation des familles et à ses implications au niveau de l'emploi et de la politique sociale. Leur trait commun est la conviction de plus en plus ferme que l'on a besoin d'une coopération internationale accrue pour tout ce qui concerne la famille, dans le cadre d'un effort global de promotion du progrès et du développement social.

Bien que la Communauté n'ait pas de compétence directe dans le domaine de la politique familiale, elle accorde de plus en plus d'attention à l'étude de ce sujet pour mieux comprendre les implications sociales et économiques qu'ont, pour les familles, les tendances et les changements intervenant dans la société.

Notamment, dans le cadre de sa politique sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, la Commission a lancé un certain nombre d'initiatives visant à permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.

De fait, l'enjeu d'une meilleure conciliation entre ces deux aspects de la vie quotidienne a un énorme impact sur de nombreuses questions concernant la société. Les changements dans la composition de la force de travail, les nouvelles formes d'organisation du travail, la restructuration de la protection sociale, les changements dans la répartition entre les femmes et les hommes de la prise en charge des enfants et des proches âgés ou diminués, tous ces sujets sont d'une importance cruciale pour les familles.

La directive sur le congé de maternité, la directive sur le congé parental, la directive sur le travail à temps partiel, la recommandation sur la prise en charge des enfants sont autant d'exemples de l'engagement de l'Union européenne pour aider les fem-

mes et les hommes à jouer leur rôle aussi bien au travail qu'au foyer, tandis que les lignes directrices pour l'emploi donnent un nouvel élan aux efforts entrepris pour réaliser l'objectif de la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

La situation sociale et politique en Europe a subi de profonds changements au cours de la dernière décennie. On a vu apparaître de nouvelles structures familiales et de nouvelles conceptions du rôle de la femme et de l'homme. L'Union européenne a un rôle important à jouer pour établir les similitudes et les différences dans la façon dont les Etats membres réagissent à ces changements ainsi que pour stimuler, à l'échelle de l'Union, l'instauration d'un débat sur la famille, en encourageant les Etats membres à échanger leurs informations et mettre en commun leur expérience tout en respectant le principe de subsidiarité.

C'est là précisément la tâche que le *Family Observer* est appelé à accomplir en servant de plateforme de discussion et d'échange d'expérience et d'idées entre les Etats membres sur les questions relatives à la famille.

Odile Quintin

Directeur général adjoint, f.f.
Commission européenne,
Direction générale pour l'emploi et affaires sociales

La publication du *Family Observer* coïncide avec le dixième anniversaire de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales. On ne saurait trop dire l'importance de cette institution : précisément parce que, dans l'Union européenne, la politique familiale continue à relever de la compétence des Etats membres, l'observation et l'analyse de l'évolution de la famille et de la politique familiale dans chacun d'eux est du plus haut intérêt. Ces dernières années, nous avons assisté, en particulier dans les Etats européens, à une prise de conscience plus aiguë du rôle de la famille dans la société. L'observation de ce qui se passe au-delà de ses frontières est extrêmement utile à chaque pays car elle lui permet d'apprécier plus justement sa propre situation et de mettre en œuvre des concepts et des mesures de politique familiale répondant aux besoins du moment. Ceci vaut non seulement lorsqu'il s'agit de relever les défis que posent à la politique familiale les changements intervenant au sein de la population mais aussi et surtout lorsqu'on cherche des solutions permettant de mieux articuler famille et activité professionnelle dans le contexte dynamique du monde écono-

Family Observer est une publication de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales qui a été chargé de la production de ce magazine par la Commission européenne dans le cadre de la série de publications « Emploi et affaires sociales ».

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position de la Direction générale « Emploi, relations industrielles et affaires sociales » de la Commission européenne.

Family Observer est édité en allemand, en anglais et en français. Reproduction autorisée – sauf à des fins commerciales – moyennant mention de la source. Pour de plus amples informations sur l'Observatoire, visitez notre site : <http://europa.eu.int/comm/dg05/family/observatory/home.html>

Conception : Irene M. Kerntaler. Rédaction : Irene M. Kerntaler, Sylvia Trnka • avec la collaboration de Mario Fischer, Sylvia Hinger • Adresse : Institut autrichien de recherche sur la famille (ÖIF), • Gonzagagasse 19/8, A-1010 Vienne, Autriche • Maquette : Rudolf Heller, Edith Vosta • Illustrations : Christine Prantauer • Traduction anglaise et allemande : Sylvia Trnka, Gertrude Maurer • Traduction française : Andrée Pazmandy, Fabienne Hörmanseder

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>). Si vous souhaitez recevoir le bulletin d'information électronique « 5mail » de la direction générale « Emploi, relations industrielles et affaires sociales » de la Commission européenne, envoyez un courrier électronique à l'adresse suivante: 5mail@dg5.cec.be – le bulletin d'information paraît régulièrement en allemand, anglais et français.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1999

© Communautés européennes, 1999

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium



Martin Bartenstein

mique européen. Il importe, sur ce point comme dans d'autres questions de politique familiale, de considérer de plus en plus cette dernière dans la perspective des enfants.

Depuis un an, les travaux de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales sont coordonnés par l'Institut autrichien de recherche sur la famille. Je me félicite de voir ainsi reconnue la qualité de cette jeune institution de recherche autrichienne – elle a tout juste cinq ans – et souhaite que vous ayez beaucoup de plaisir à lire *Family Observer*.

Martin Bartenstein
Ministre de la famille, Autriche

Sommaire

Editorial	2
Family Observer est heureux de vous accueillir au nombre de ses lecteurs !	3
10 ^e anniversaire de l'Observatoire Européen pour les Affaires familiales	4
Fécondité:	8
L'Europe va-t-elle manquer d'enfants ?	
Famille & travail:	18
La vie professionnelle considérée sous l'angle des enfants	
Flashes:	
Allemagne	26
Autriche	26
Belgique	27
Danemark	28
Espagne	29
Finlande	30
France	32
Grèce	33
Irlande	34
Italie	35
Luxembourg	35
Pays-Bas	36
Portugal	38
Royaume-Uni	39
Suède	40
Enquête auprès des lecteurs	41
Famille & art:	42
L'art sans artifices	

Family Observer est heureux de vous accueillir au nombre de ses lecteurs !

Une nouvelle équipe et 15 experts nationaux de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales ont préparé pour vous ce magazine. Avec un bref tableau de la situation dans chacun des 15 Etats européens, des articles faisant le point de la recherche scientifique et une présentation innovante, nous avons voulu vous proposer une nouvelle approche du sujet qui nous tient à cœur : la famille. Pour réaliser ce projet, nous avons même organisé un concours en collaboration avec Lioba Reddeker, la curatrice fédérale de l'art en Autriche. La lauréate a choisi, pour illustrer ce numéro, des images de la vie quotidienne d'un enfant. Ceci nous permet de présenter ici le monde des adultes côte à côte avec celui des enfants, tant il est vrai que, dans la famille au quotidien, il importe de concilier le point de vue de toutes les personnes intéressées.

Les différents niveaux d'information des lecteurs posent un énorme problème à toute publication européenne. La plupart connaissent très bien la situation dans leur propre pays mais ils ne savent généralement pas grand chose de ce qui se passe dans les pays voisins. C'est la raison d'être de nos « flashes ». Nous n'aurions pu broser ces tableaux sans l'aide de nos experts nationaux et nous les remercions vivement de leur collaboration et de leur appui.

Nous espérons que *Family Observer* répondra à nos intentions et à votre attente. Vos trouverez à la page 41 un petit questionnaire qui vous permettra de nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions. Nous attendons avec impatience de connaître vos réactions.

Irene Kernthaler et Sylvia Trnka

10^e anniversaire de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales



Irene Kernthaler • Sylvia Trnka • Helmut Wintersberger

La population européenne est-elle en voie de disparition ? Comment les Européens souhaitent-ils organiser leur vie familiale ? Où en est l'égalité des chances de l'homme et de la femme ? Comment évoluent les rapports entre la jeune génération et leurs aînés en Europe ? En marge des grands thèmes économiques, ces questions préoccupent les esprits de ceux qui travaillent à la construction de l'Europe, notre maison commune. Dans tous les pays d'Europe, nous assistons à de profonds changements démographiques et socio-économiques. Or, on ne saurait se contenter de déplorer cette évolution ou de s'en féliciter. Sans vouloir s'immiscer dans les affaires des Etats membres, la Commission européenne souhaite pouvoir comprendre et apprécier objectivement tout ce qui concerne la famille. C'est la raison pour laquelle elle a créé l'Observatoire européen travaillant sur des sujets tels que le

rôle économique des familles, l'importance de la famille pour la solidarité intergénérationnelle et le désir légitime des femmes de participer activement et à part entière à la vie active. Pour permettre d'apporter des réponses aux questions qui se posent, l'Observatoire doit en particulier publier régulièrement des informations sur l'évolution de la population et des données concernant la famille. A cet effet, dans tous les Etats membres, des experts nationaux collectent et analysent des données relatives p.ex. à la structure des budgets, à l'évolution de la natalité et à l'activité professionnelle des femmes.

Mais les données ne sont pas les seules à changer en permanence. Le terme de « famille » lui-même est à l'origine de discussions au niveau européen. La question cruciale sur laquelle s'orientent les débats est celle de savoir en quoi consiste effectivement une famille. Bien qu'il fasse depuis des années l'objet de débats passionnés, en particulier au plan politique, le pro-

blème ne se pose pas sous cet angle pour l'Observatoire. Les études ont montré combien les conceptions individuelles divergent à cet égard. Ainsi, une petite fille interrogée à ce sujet déclarait que le nouvel ami de sa mère divorcée ne faisait pas partie de la famille mais le chien et le chat, eux, oui. Les experts de l'Observatoire résolvent pragmatiquement la question en ne définissant pas la famille mais en la décrivant et en l'analysant dans l'optique des problèmes étudiés.

Les mesures politiques ayant un impact sur la famille diffèrent, elles aussi, beaucoup d'un Etat de l'Union européenne à l'autre, étant donné que la politique familiale peut être dictée par différents motifs. Or ces motifs sont rarement explicités. Ce qui fait que dans les réunions, les responsables politiques de la famille des différents pays utilisent les mêmes termes pour parler de choses complètement dif-

férentes. Informer et transmettre des connaissances pour faciliter la compréhension mutuelle est donc une des tâches éminentes de l'Observatoire. Etudiant les motifs de la politique familiale, le sociologue allemand Franz Xaver Kaufmann distingue en Europe sept types différents d'argumentation :

- L'argumentation de la famille en tant qu'institution : La famille est une institution ayant une valeur intrinsèque, basée sur le modèle de la famille nucléaire.
- L'argumentation démographique : La famille garantit la descendance ; les politiques natalistes sont souvent basées sur ce raisonnement.
- L'argumentation économique : Ce raisonnement prend en considération le rôle économique de la famille dans l'éducation, les travaux ménagers, les soins aux proches, etc.
- L'argumentation sociétale : Le raisonnement dépasse les considérations économiques pour souligner la contribution apportée par la famille à tous les échelons de la société.



Equipe de coordination de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales

Paloma FERNÁNDEZ DE LA HOZ (égalité des chances ; Académie catholique des Sciences sociales et Institut autrichien de recherche sur la famille)

Irene KERNTHALER (communication, Institut autrichien de recherche sur la famille)

Wolfgang LUTZ (démographie ; Institut autrichien de recherche sur la famille et IIASA)

Wolfgang MAZAL (droit du travail et droit social, Université de Vienne)

Sonja PUNTSCHER-RIEKMANN (affaires européennes, égalité des chances ; Académie des sciences)

Helmuth SCHATTOVITS (politique familiale, Institut autrichien de recherche sur la famille)

Martin SPIELAUER (website, base de données, économie ; Institut autrichien de recherche sur la famille et IIASA)

Sylvia TRNKA (gestion, coordination ; Institut autrichien de recherche sur la famille)

Helmut WINTERSBERGER (recherches sur l'enfance, chef de l'équipe de coordination ; Institut autrichien de recherche sur la famille)

- L'argumentation sociale : Elle prend en considération les désavantages financiers résultant des dépenses pour les enfants et du renoncement tout au moins partiel à une activité rémunérée. Ses défenseurs demandent une compensation de ces désavantages.
- L'argumentation féministe/féminine : D'un côté, ce raisonnement montre que les désavantages financiers touchent seulement les femmes, de l'autre, il vise à instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes tant dans la vie professionnelle que pour les travaux au foyer.
- L'argumentation de l'enfance : Le bien de l'enfant est ici au centre des préoccupations.

La création de « l'alliance nationale », il y a un siècle, marquait le début de la politique nataliste de la France qui apparaît comme le pionnier d'une politique explicite de la famille. Dans le cadre de l'Union européenne, la France vient aujourd'hui, derrière l'Irlande, à la deuxième place pour la nata-

lité. La Belgique et le Luxembourg poursuivent eux aussi une politique familiale centralisée. Dans les pays scandinaves, la politique familiale fait partie intégrante de la politique sociale et est donc fortement orientée sur l'égalité. Les pays germanophones attachent une grande importance aux questions relatives à la famille. L'Allemagne a même inscrit la protection de la famille dans sa Constitution ; elle n'a cependant jamais réussi à développer une volonté politique ferme pour aboutir à une politique familiale durable. Les pays anglo-saxons rejettent carrément l'idée de politique familiale mais souhaitent garantir un minimum vital aux groupes particulièrement désavantagés. Dans les pays d'Europe méridionale, la politique familiale n'a commencé à se développer que depuis peu, suite aux récents changements intervenus au niveau de la société.

Dans sa synthèse des politiques familiales nationales, John Ditch, coordinateur de l'Observatoire de 1994 à 1997, formulait comme suit le défi

que représente la question de la famille pour l'Europe : « La prospérité de tous les Etats membres de l'Union européenne est indéniable et confirmée par les indicateurs économiques. En comparaison avec les économies en transition, les économies individuelles des pays de l'Union européenne sont prospères et performantes. Or, la vanité et l'autosatisfaction ne sont pas de mise : trop d'enfants connaissent la misère, les privations, parce que leurs parents n'ont pas d'emploi ; trop de familles ont des logements inférieurs aux normes exigées ; trop de pères ont trop peu de contact avec leur conjointe et leurs enfants parce que les horaires de travail sont trop longs, trop de femmes sont exclues du marché du travail ou subissent des contraintes, trop de parents sont aux prises avec les exigences précaires et souvent inconciliables de l'emploi et de la vie familiale ; trop de couples se séparent dans la tristesse et le désespoir parce que les deux partenaires sont trop sollicités. A leur tour, les coûts pour ces individus, pour leurs enfants et pour

la société dans son ensemble sont trop importants pour qu'on puisse les tolérer avec indifférence et sérénité. »

Nous nous trouvons donc en présence d'un puissant champ de tension entre, d'un côté un progrès technique et économique sans précédent, de l'autre la situation précaire de nombreuses familles ou membres des familles. On pourrait comparer cette situation à celle d'un être humain dont la force musculaire et les facultés cognitives se seraient développées au cours de l'évolution alors qu'il n'a pas progressé personnellement, voire même a rétrogradé, sur le plan affectif et relationnel. Les entreprises et les administrations publiques ont vu leurs ressources et leurs marges d'action se développer considérablement au cours du processus de modernisation ; on n'enregistre cependant pas d'évolution comparable au niveau des familles et des ménages. On ne saurait

certes nier que la position des ménages s'est trouvée considérablement renforcée dans l'intérêt du développement économique. Néanmoins, leur importance véritable pour la production et la reproduction est à peine perçue.

Au début des années 90, les distorsions dans la concurrence entre un secteur public qui s'était développé pendant la période de l'après-guerre et l'économie privée étaient encore au centre des préoccupations. A l'aube du XXI^e siècle, nous devons nous demander s'il n'existe pas aussi de graves distorsions dans la concurrence entre les deux secteurs formels généralement désignés comme le marché et l'Etat d'une part et les ménages ou les familles d'autre part. La compensation financière et la reconnaissance

sociale pour toute activité dans le secteur public comme dans l'économie privée sont, comme on le sait, beaucoup plus importantes que dans le cas de prestations au sein de la famille. Personne ne saurait contester que s'occuper des enfants et des personnes âgées est une forme d'activité nécessaire et précieuse pour la société. Ceci nous amène à conclure que la famille est sérieusement désavantagée sous l'angle de la concurrence avec les institutions publiques et les sociétés privées. Etudier ces désavantages et chercher les moyens de les surmonter pourrait être une des tâches prioritaires de l'Observatoire européen pour les années qui viennent.

L'Observatoire européen a été mentionné pour la première fois il y a 10 ans dans la communication de la Commission sur

les politiques familiales (COM (89) 363 final) du 8 août 1989. C'est sur cette base que le Conseil et les ministres de la famille ont adopté le 29 septembre 1989 les conclusions sur les politiques familiales qui conduisirent à la création de l'Observatoire européen.

Sur le plan organisationnel, le réseau de l'Observatoire a subi un certain nombre de changements au cours des dix années passées, d'une part en raison de l'élargissement de l'Union européenne, d'autre part du fait de la mouvance naturelle du réseau d'experts nationaux. Les équipes de coordination ont, elles aussi, été échangées à intervalles plus ou moins réguliers. La première année, les tra-

voux de l'Observatoire étaient coordonnés par l'Institut de l'Enfance et de la Famille à Paris ; de 1990 à 1994 la coordination a été assurée par l'Université catholique de Louvain qui fut relayée jusqu'en 1997 par l'Unité de recherches sur la Politique sociale (SPRU) de l'Université de York.

Les dix années écoulées ayant montré que la concentration sur la politique familiale était un champ trop étroit et que de nombreux autres domaines jouaient un rôle important, le champ d'intervention de l'Observatoire a été élargi en 1999. Il a en même temps changé de nom : l'ancien « Observatoire européen des Politiques Familiales Nationales » s'appelle désormais « Observatoire européen pour les Affaires familiales ».



L'Institut autrichien de recherche sur la famille (ÖIF)

L'Institut autrichien de recherche sur la famille (ÖIF) est une institution d'utilité publique indépendante, s'occupant de la recherche interdisciplinaire, scientifique et appliquée sur la diversité et les changements des relations et structures familiales, analysées dans l'optique des enfants, des femmes et des hommes.

Projets et domaines prioritaires de la recherche FFS'96 - Histoire de vies particulières dans le contexte familial et professionnel

La *Family Fertility Survey* (FFS) présente pour la première fois en Autriche les biographies parallèles de 6.500 femmes et hommes. (En coopération avec la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU et 20 autres pays)

FAMSIM

Le développement du prototype d'un modèle de microsimulation basé sur les données de la FFS'96, destiné à la projection et à l'évaluation de différentes mesures de politique familiale est réalisé avec le soutien de l'UE.

Concilier la vie familiale et professionnelle

En 1995, l'ÖIF a effectué une enquête sur les formes, le coût et le financement de la garde des enfants pour l'ensemble de l'Autriche. En 1997, il a été chargé d'une étude de faisabilité concernant un modèle de chèque de prise en charge. Ce chèque pourrait être utilisé pour payer la garde d'un enfant à l'extérieur, pendant la journée, ou rémunérer l'un des parents restant à la maison. Une autre étude portait sur la pratique et la fréquence du travail à distance en Autriche et son impact sur les relations familiales.

Prévention

Des cours de formation sont organisés pour les modérateurs à partir du modèle « Cercle de travail Parents-Enseignants-Elèves » : les

partenaires de l'éducation sexuelle ». Un matériel pédagogique a été élaboré à l'intention des enseignants et des élèves.

Migration

Les structures familiales traditionnelles d'immigrés en Autriche ont été analysées sur la base de cas concrets relevés dans la pratique judiciaire courante.

Autres projets

Elaboration d'un système de documentation et d'observation sur la situation socio-économique des familles en Autriche.

Services

L'Institut gère un réseau d'information sur les organisations, les personnes, les bases de données, les livres et les revues présentant un intérêt dans le domaine de la recherche sur la famille. Sa propre base de données contient des informations d'actualité provenant de différentes sources telles que l'Office autrichien des statistiques, Eurostat, FFS'96 (plusieurs pays) et peut être consultée par toutes les personnes intéressées.

Communication

Le bulletin bimensuel « *beziehungsweise* » relate les principaux résultats de la recherche nationale et internationale interdisciplinaire sur la famille. En présentant cette matière sous une forme accessible à tous, cette publication contribue à une meilleure information permettant de dépassionner le débat public sur le sujet de la famille.

Financement

L'ÖIF tire ses ressources des projets qui lui sont confiés par le ministère autrichien de l'Environnement, de la Jeunesse et de la Famille, les départements de la famille de l'Administration des Laender autrichiens, l'Union européenne, Procter & Gamble ainsi que diverses institutions et entreprises.



L'Europe va-t-elle manquer d'enfants ?

Projections démographiques

La population de l'Europe vieillit. Dans 20 ans, on s'en apercevra non seulement en traversant les parcs, mais aussi sur le marché du travail.

Wolfgang Lutz

L'Europe, que l'on a souvent appelée « le vieux continent », mérite bien ce nom. L'âge moyen de la population européenne est plus élevé que dans toutes les autres régions du monde et augmente d'une année à l'autre. Pour être précis, la population de l'Union européenne vieillit tous les ans de 2,5 mois, autrement dit de deux ans tous les dix ans. Cette tendance se poursuivra probablement pendant une bonne partie du siècle prochain. La proportion des moins de 20 ans dans la population continuera sans doute à décroître, pour tomber de plus de 23 % à 19 %, tandis que celle des plus de 60 ans passera de 21 % à 34 %. En même temps, d'ici 2030, l'âge moyen de la population européenne devrait passer de 39 ans, moyenne actuelle, à 45 ans.

Pourquoi l'âge moyen de la population augmente-t-il plus lentement que l'âge individuel d'entre chacun de nous, qui progresse évidemment d'un an chaque année ? La différence entre le vieillissement individuel et le vieillissement de la population vient de ce que la population s'accroît chaque année par la tranche d'âge la plus basse. C'est pourquoi nous parlons de remplacement ou renouvellement des générations, exprimé par le taux de reproduction. Pour les démographes, les taux de reproduction constituent un élément-clé pour comprendre la dynamique future de la population. On ne peut pas parler de reproduction sur le plan individuel. Notre vie ne se perpétue pas du fait que nous avons des enfants. Par contre, au niveau de la société, les enfants garantissent la survie et le développement de la population. Dans une population

sans migration, les lois de la dynamique de la population montrent clairement qu'à long terme une population vieillit de façon significative, diminue et finit par s'éteindre lorsque le taux de reproduction est inférieur au seuil de renouvellement (l'espérance de vie à la naissance étant limitée vers le haut). Plus le niveau de reproduction mesuré en fonction des taux de fécondité est bas, plus ce processus est rapide. Il faudra certes encore des siècles pour que la population de l'Europe menace de s'éteindre et il n'y a pas lieu, non plus, de s'attendre à un important recul de la population au cours des 50 prochaines années, mais une chose est certaine : le vieillissement de la population européenne posera de gros problèmes au cours des siècles prochains.



Que nous importera l'âge que nous atteindrons globalement ?

La population européenne est, comme toutes les autres, bien



loin d'être une masse amorphe et homogène. Elle est structurée selon plusieurs critères importants. En Europe, les premières distinctions venant à l'esprit sont celles de la langue, de la culture et des nationalités. Et il nous arrive d'oublier les deux caractéristiques essentielles d'une population, à savoir l'âge et le genre. Depuis peu, le genre fait l'objet d'une attention accrue et la plupart des gouvernements, ainsi que la Commission

européenne, ont mis en place des formations spéciales pour promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Il n'en est pas de même de l'âge. C'est pourquoi plusieurs colloques ont été consacrés à l'étude de ce problème au niveau européen (notamment le symposium européen « Une société pour toutes les générations » organisé par la DG V de la Commission européenne et la Présidence

autrichienne de l'UE en octobre 1998 à Vienne).

Pourquoi s'occuper de l'âge ? Au niveau individuel ceci ne semble pas avoir beaucoup de sens. Que l'on ait un an, 10 ans, 40 ou 80 ans, ce qui compte avant tout, c'est comment on va, comment on vit, ce que l'on fait et ce que l'on attend encore de la vie. Ceci est en rapport direct avec le processus de socialisation, l'acquisition de capacités, la

force physique, la maturité et bien sûr aussi avec l'espérance de vie moyenne que l'on peut avoir. Au niveau de la société, les choses ne sont plus aussi claires. Quelle importance peut avoir le fait que la moitié de la population ait moins de 15 ans, comme dans certains pays en développement, ou plus de 40 ans, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays d'Europe ? Ceci fait évidemment une différence au niveau du nombre

d'écoles et de maisons de retraite nécessaires. L'impact est évident aussi au niveau de la balance des paiements d'un système de retraite par répartition, dans lequel la population active à un certain moment paie les pensions de ceux qui sont partis à la retraite. Enfin, ce rapport joue probablement un rôle important sur le marché du travail. D'aucuns relèvent l'influence négative qu'une population active âgée pourrait avoir sur la productivité. Indépendamment des aspects économiques, il faudrait également penser à l'influence que pourrait avoir une modification de la structure d'âge de l'électorat sur l'évolution des préférences culturelles et les changements au niveau du pouvoir politique.

Les rapports entre la naissance, la mort et la migration

La taille et la structure d'âge des populations futures sont déterminées par la structure d'âge actuelle et l'évolution des trois facteurs démographiques essentiels : la fécondité (taux de natalité), la létalité (taux de mortalité) et la migration. Le fait que les projections démographiques ne prennent que trois facteurs en compte ne facilite pas forcément la tâche, car pour chacun de ces facteurs les prévisions sont difficiles et comportent un certain nombre d'incertitudes. Même l'évolution de la **mortalité**, considérée jusqu'ici comme la composante démographique la plus stable, s'améliorant régulièrement au fil des années, est assortie depuis peu d'incertitudes. Au cours des 50 dernières années, l'espérance de vie a augmenté de 10 ans environ en Europe occidentale, soit une croissance moyenne de deux ans par décennie. Dans sa variante moyenne, Eurostat prévoit une augmentation de l'espérance de vie à la naissance de 3 ans environ sur une période de 20 ans. Néanmoins, la science est de moins en moins sûre quant aux limites de la lon-

gévité humaine et, par conséquent, à l'accroissement de l'espérance de vie effectivement possible. Contrairement à l'opinion la plus répandue, selon laquelle nous aurions bientôt atteint cette limite (les valeurs admises doivent continuellement être corrigées vers le haut, la

l'importance de ce facteur, nous savons peu de choses sur l'évolution à venir de la fécondité en Europe.

L'évolution de la situation depuis la Seconde Guerre mondiale ne nous est pas d'une grande utilité pour prévoir les

« Les enfants sont considérés comme un surcroît de travail. »

croissance effective dépassant les prévisions des experts), certains sont d'avis que la limite d'âge (dans la mesure où elle existe) pourrait dépasser de beaucoup les cent ans.

Considérée à long terme, la **fécondité** est la plus importante des trois composantes démographiques. Les modifications du taux de fécondité se répercutent non seulement sur le nombre des enfants, mais aussi sur celui des petits-enfants, etc. Aussi des changements relativement faibles du taux de fécondité peuvent-ils avoir une influence très sensible sur la taille et la structure d'âge de la population future. Malgré

tendances futures : à l'époque du baby-boom, au début des années 60, la plupart des pays d'Europe de l'Ouest enregistraient un taux de fécondité de plus de 2,5 enfants par femme. Au cours des années 70, la fécondité chuta rapidement. La moyenne ouest-européenne s'établissait alors à 1,6. On observe depuis lors des tendances diverses, néanmoins les taux restent typiquement très en-dessous du seuil de renouvellement. C'est dans les pays méditerranéens que le recul est le plus marqué : l'Italie et l'Espagne enregistrent un taux inférieur à 1,2 enfants par femme. On observe également d'importantes différences régio-

nales à l'intérieur d'un même pays. L'incertitude s'accroît du fait que nous ne sachions pas dans quelle mesure ces tendances sont dues à une modification du « timing », autrement dit au fait d'attendre plus longtemps pour avoir des enfants, ni dans quelle mesure elles reflètent la fécondité des nouvelles générations de femmes européennes au cours de leur vie (cf. encadré : Fécondité selon les cohortes et selon les périodes).

La **migration** est celle des trois composantes démographiques comportant le plus d'incertitudes. Le nombre de personnes qui viennent s'établir dans un pays ou qui le quittent peut changer d'une année à l'autre en raison d'événements politiques ou de nouvelles lois. Les dix dernières années ont été marquées en Europe par d'importantes oscillations des taux de migration. Le problème des pronostics concernant l'évolution de la migration réside d'une part dans la difficulté de prévoir les décisions politiques qui les déclencheront et d'autre part dans le fait que la migration nette résulte de deux courants (immigration et émigration) en partie indépendants l'un de l'autre et liés à la fois aux conditions existant dans le pays d'origine et à celles régnant dans le pays d'accueil.

Figure 1: UE, population totale

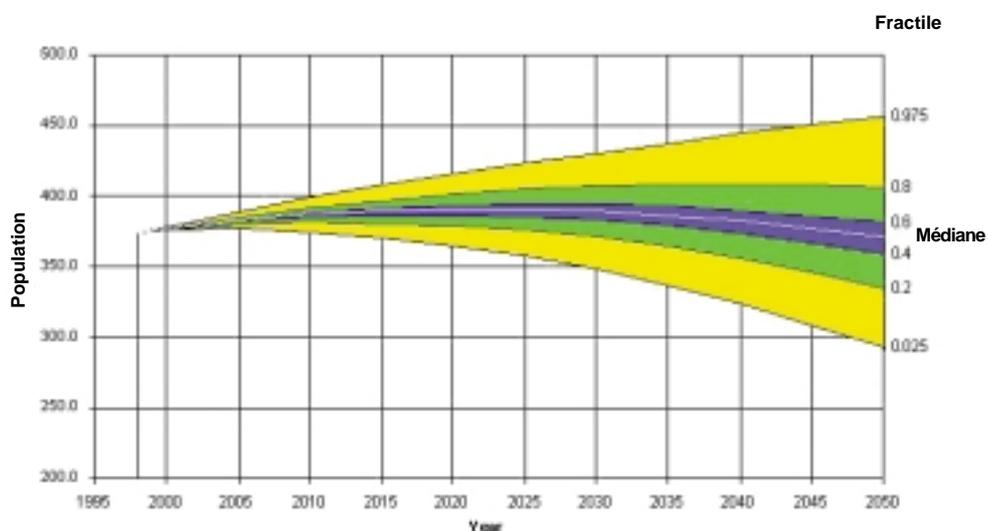
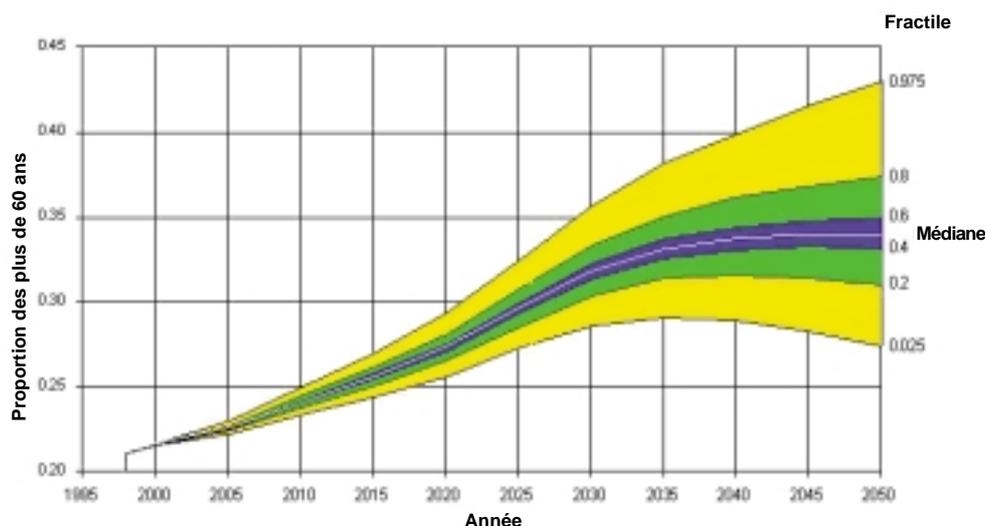


Figure 2: Union européenne



Une force de travail européenne grisonnante: Projections démographiques probabilistes pour l'Union européenne

Les projections probabilistes constituent une méthode relativement neuve développée par l'IIASA, l'Institut International d'Analyse Appliquée des Systèmes établi en Autriche, qui a récemment publié sa première projection démographique pour l'Union européenne. Cette projection se base pour l'essentiel sur les valeurs admises par Eurostat et la médiane correspond effectivement au scénario de base d'Eurostat.

La figure 1 représente la projection probabiliste pour le total de la population des 15 Etats membres de l'UE jusqu'en 2050. La médiane de cette projection indique une légère croissance faisant passer la population actuelle de 375 millions d'habitants à un peu plus de 380 millions en 2015, suivie par une décroissance modérée établissant le chiffre de la population européenne à 345 millions d'ici 2050. Cette figure montre également la marge d'incertitude estimée, les premiers 20 % étant représentés en noir, les premiers 60 % en dégradé.

Si cette représentation de la population totale n'est pas parti-

culièrement impressionnante, il en va tout autrement de celle de la proportion des plus de 60 ans (Fig. 2). La question qui se pose ici n'est pas de savoir si la proportion de personnes âgées va augmenter ou diminuer mais uniquement dans quelle mesure elle va augmenter. Actuellement, la tranche des plus de 60 ans représente 21 % de la population de l'Europe. L'augmentation au cours des prochaines décennies découle de la structure d'âge actuelle de la population européenne. Autrement dit, il est pratiquement certain que la proportion des plus de 60 ans pro-

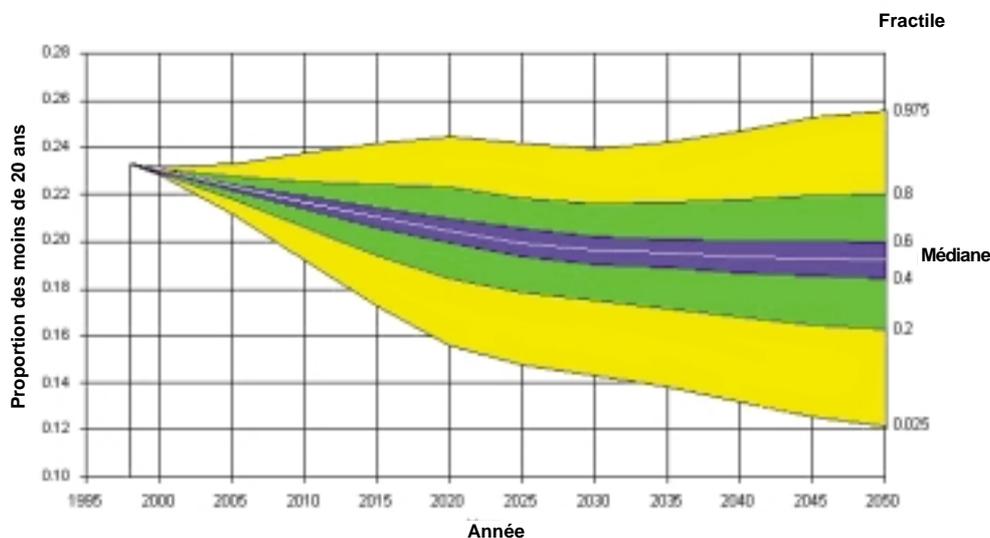
gressera de 8 à 12 points, soit une augmentation d'une fois et demie jusqu'en 2030, une valeur que les démographes ne sont pas les seuls à considérer comme très élevée. Ces projections probabilistes ont ceci de neuf qu'on ne saurait les considérer comme de simples « scénarios d'épouvante » dont on ignore la probabilité : la croissance est une certitude pratiquement acquise jusqu'en 2030.

La proportion des moins de 20 ans diminuera lentement au cours des prochaines décennies, la courbe ne se présente cepen-

nant pas comme une image inversée de celle des personnes âgées (Fig. 3). Il est probable à plus de 85 % que la proportion des enfants et des adolescents va diminuer en Europe. La médiane indique qu'elle régressera de 23 %, proportion actuelle, à moins de 20 %. Selon des estimations plus pessimistes, la proportion des moins de 20 ans pourrait même tomber à moins de 15 % du chiffre total de la population.

La combinaison de ces deux tendances indique une augmentation significative et pratiquement certaine de l'âge moyen de la population européenne qui passera de 39,3 ans à l'heure actuelle à une fourchette de 44 à 47 ans en 2030 et 42 à 52 ans en 2050. La médiane viendra probablement s'établir autour de 46 ans. Ces données révèlent également des modifications significatives concernant la structure d'âge de la population en âge de travailler. Dès 2020, l'âge moyen de la population en âge de travailler (20-64 ans) sera sans doute passé de 40,5 à 43 ans. Ceci signifie, en d'autres termes, que l'on va assister à une forte progression du nombre d'actifs âgés de 50 à 60 ans et une forte régression de la tranche des 20 à 29 ans. Les systèmes de pensions de retraite basés sur le transfert

Figure 3: Union européenne



entre différents groupes d'âge vont devoir faire face à un énorme défi. La figure 4 illustre le rapport de dépendance des personnes âgées, que l'on obtient en divisant le chiffre de la population âgée de plus de 60 ans par celui de la population entre 20 et 60 ans. Bien qu'il ne reflète pas le véritable rapport entre bénéficiaires et cotisants dans le système de sécurité sociale, ce taux constitue un indicateur important de la dynamique démographique sous-jacente. Il se situe actuellement autour de 38 %. Ce qui signifie que l'on a encore près de 3 actifs pour une personne de plus de 60 ans. Dès 2018, on ne comptera plus que deux actifs pour un retraité et, en 2040, chaque personne active devra supporter 70 % des coûts afférents à un retraité. A la lumière de ces chiffres, il paraît irresponsable de se limiter à l'horizon 2015, voire même 2010 dans les projets de réformes politiques étant donné que nous savons dès aujourd'hui que le départ à la retraite de la génération des baby-boomers fera peser une charge encore plus lourde sur la population active.

Les projections probabilistes montrent que le facteur d'incertitude pour les prochaines décennies est extrêmement

réduit. On dispose donc de données solides et fiables même pour des réformes à long terme. Dans ce contexte, les politiques ne sauraient reprocher aux scientifiques de ne pas leur fournir d'informations suffisamment sûres et éloquentes.

Pour différentes raisons, un des aspects étant notamment l'homogénéité culturelle, la migration n'apparaît pas comme un remède susceptible de résoudre le problème du vieillissement d'une société. On a pu démontrer que même une immigration quantitativement massive n'avait pas d'influence sensible à long terme sur le vieillissement de la population (en admettant que les migrants s'adaptent immédiatement au taux de fécondité européen). L'arrivée d'un million d'immigrants par an ferait augmenter la population totale de l'Europe occidentale de 13 % (505 millions) d'ici 2020 tandis que, sans immigrants, elle diminuerait de 3 % (433 millions). Ceci dit, l'immigration ne réduirait pas sensiblement l'accroissement de la part des plus de 60 ans, qui passerait seulement de 17,8 à 15,7 points, étant donné que les migrants vieillissent eux aussi et passent à leur tour dans la tranche des plus de 60 ans (à moins qu'ils ne rentrent dans leur pays d'origine).

Un ralentissement de l'amélioration du taux de mortalité et en particulier de l'espérance de vie des personnes âgées permettrait de réduire la proportion des plus de 60 ans trois fois plus vite que l'immigration massive. Il est toutefois peu vraisemblable que ce point fasse un jour l'objet de mesures politiques ciblées sur un tel objectif. Des revirements politiques, tels que les récents événements en Europe de l'Est, ont en fait entraîné une stagnation de l'amélioration des taux de mortalité, mais il s'agit ici clairement d'un effet secondaire procédant d'autres intentions. La fécondité reste donc le seul élément qui puisse être sérieusement pris en considération au niveau des mesures politiques de lutte contre le vieillissement démographique.

niveau historique le plus bas. Dans la majorité des Etats de l'UE, le taux de fécondité selon les périodes se situe autour des deux tiers du taux de renouvellement, voir en-dessous. On ne sait pas encore si l'on se trouve en présence d'un phénomène temporaire, dû à ce que les femmes attendent plus longtemps pour avoir des enfants, ou bien s'il s'agit d'un état de fait durable (voir encadré : Fécondité selon les cohortes et selon les périodes), voire si la fécondité va continuer à décroître.

Arguments en faveur d'une nouvelle baisse de la fécondité

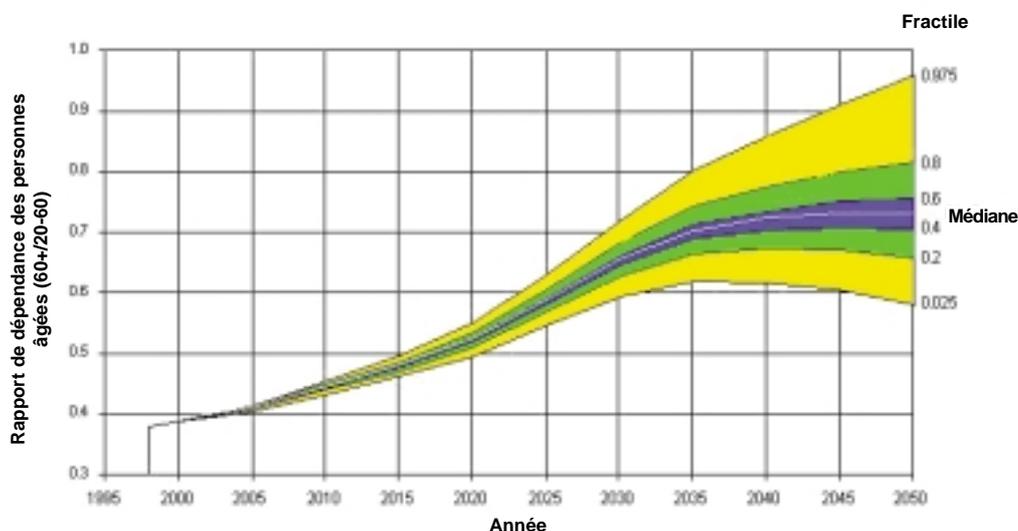
Tendance à l'individualisation

Le phénomène sociologique de l'individualisation, typique de la société du XX^e siècle, a déjà fait l'objet de nombreuses réflexions. Un aspect psychologique de cette tendance nous apparaît ici particulièrement intéressant, à savoir le fait que les femmes comme les hommes hésitent de plus en plus à prendre des décisions ayant des conséquences à long terme et limitant de façon décisive leur liberté de choix à l'avenir. La décision d'avoir un enfant prédétermine de nombreux choix pour les deux décennies qui suivent et on ne peut revenir dessus une fois que l'enfant est là.

Quels seront les facteurs influençant la fécondité à l'avenir ?

Au cours des années 90, la fécondité a atteint dans la plupart des pays d'Europe son

Figure 4: Union européenne

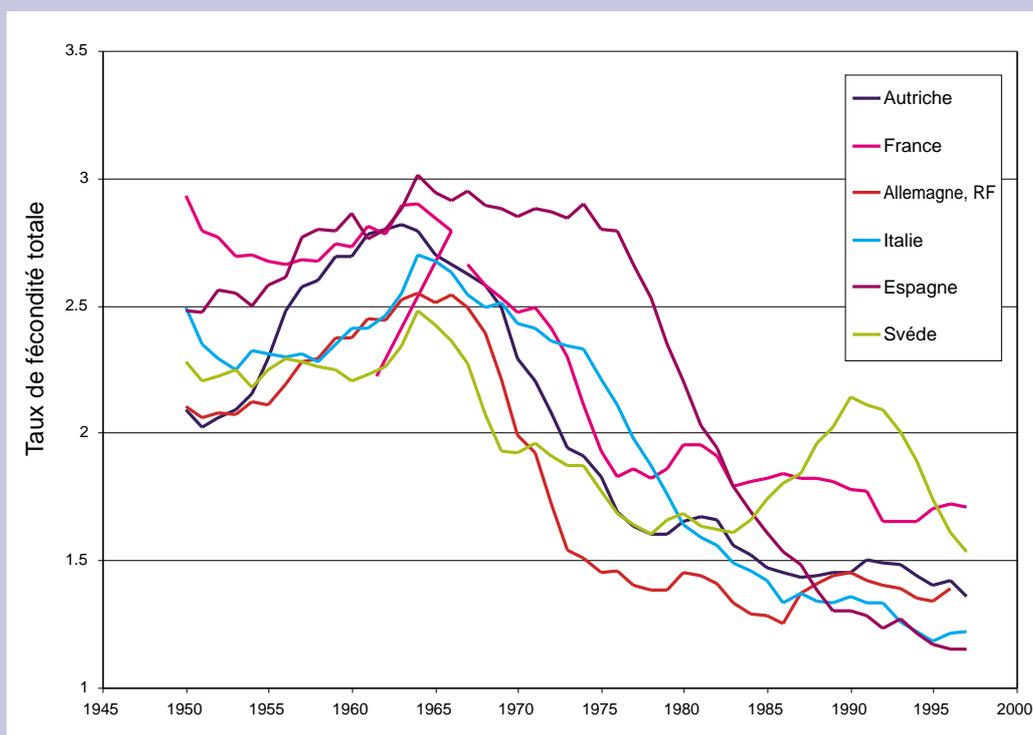


Femmes indépendantes

L'indépendance économique croissante des femmes est souvent considérée comme une cause majeure des changements caractéristiques de la société actuelle. La part des femmes dans les forces de travail n'a cessé d'augmenter dans pratiquement tous les pays industrialisés. C'est dans les pays scandinaves, où presque toutes les femmes adultes de moins de 50 ans sont présentes sur le marché du travail, que l'augmentation a été la plus forte. Le taux de femmes actives n'est d'ailleurs guère plus bas en Amérique du Nord. En Italie, le taux d'activité des femmes a augmen-

Fécondité selon les cohortes et selon les périodes

La fécondité d'une population peut être mesurée de deux manières. La première méthode se base sur les cohortes, autrement dit les groupes de femmes de la même génération annuelle n'étant plus en âge de procréer. On obtient ainsi des chiffres empiriques, exempt d'estimations. L'inconvénient de cette méthode est qu'il faut attendre que ces femmes aient atteint l'âge de 40-45 ans. Les données ainsi obtenues sont donc avant tout d'intérêt historique puisque la plupart des naissances remontent à une vingtaine d'années. La seconde méthode, qui mesure la fécondité selon les périodes, permet d'obtenir des chiffres d'une plus grande actualité. On additionne dans ce cas les taux de fécondité enregistrés pour une année dans les différents groupes d'âge. Le taux de fécondité totale qui en résulte, p.ex. pour 1998, indique le nombre moyen d'enfants d'un groupe hypothétique de femmes participant au cours de leur vie des taux de fécondité spécifiques d'un âge mesurés en 1998. Le graphique montre l'évolution de la fécondité selon les périodes pour les pays européens sélectionnés.



Ces deux méthodes de mesure de la fécondité aboutissent à des interprétations quelque peu différentes de la baisse de la natalité. Les chiffres les plus récents obtenus pour la fécondité selon les cohortes se réfèrent aux générations antérieures à 1955, qui ont eu la plupart de leurs enfants dans les années 70. Ces chiffres sont légèrement plus élevés que ceux obtenus pour la fécondité selon les périodes pour les années 90. Les taux de fécondité selon les périodes ont quant à eux l'inconvénient d'exagérer l'incidence des fluctuations à court-terme : ainsi, il suffit que l'âge de procréation moyen augmente de 0,1 an (lorsque 10 % des femmes repoussent la naissance d'un enfant d'un an) pour faire tomber le taux selon les périodes de 10 % pour l'année considérée. Etant donné que l'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant est actuellement en augmentation dans presque tous les pays d'Europe, le niveau extrêmement bas des taux selon les périodes pourrait s'expliquer en partie par ce phénomène.

té de plus d'un tiers au cours des années 80. Ce changement radical concernant l'activité économique des femmes se répercute de toute évidence sur le comportement de procréation. Se trouvant dans une situation d'indépendance économique croissan-

te, les femmes se marient plus tard et ont donc tendance à avoir moins d'enfants.

Il faut toutefois être prudent lorsqu'on met en avant l'activité économique des femmes comme facteur déterminant pour expli-

quer la baisse du taux de fécondité. Il se pourrait tout aussi bien que les femmes désirent moins d'enfants et que ce soit ce fait qui les incite à ne pas rester au foyer et à entrer dans la vie active ; ou encore, que ces deux tendances soient déterminées par

d'autres mécanismes. Cette hypothèse semblerait devoir être confirmée par les données provenant de plusieurs pays dans lesquels le taux de fécondité augmente malgré le nombre élevé et croissant de femmes exerçant une profession. La question clé qui se pose à propos de ce sujet complexe est donc de savoir comment les femmes (et les hommes) pourront concilier à l'avenir qualité de parents et présence sur le marché du travail.

Instabilité des couples

Dans tous les pays industrialisés, les ménages sont de plus en plus instables. Ce phénomène est dû, au moins en partie, à l'indépendance économique croissante des femmes. Les femmes qui gagnent leur vie ne sont pas obligées de continuer à supporter des liens qui ne leur donnent pas satisfaction.

Indépendamment des motifs sociaux et psychologiques, un jeune couple a moins de chance que par le passé de rester ensemble pendant 20 ans (période minimum nécessaire pour élever un enfant).

Des études empiriques font apparaître de plus en plus nettement que les enfants souffrent de la séparation des parents plus qu'on ne le croyait par le passé. Ils se peut donc que les parents potentiels, conscients de leurs responsabilités, décident de ne pas mettre d'enfants au monde s'ils ne sont pas absolument sûrs de la stabilité de leur union. Ceci peut être un facteur pesant fortement sur la décision des couples cohabitants, la cohabitation semblant beaucoup moins stable que le mariage. Un argument allant dans l'autre sens serait que le remariage (ou une nouvelle cohabitation) pourrait être une incitation à avoir un autre enfant pour renforcer les liens avec le nouveau partenaire.

Les enfants, un « obstacle » à la consommation et aux loisirs

On entend souvent dire que le recul de la fécondité que connaît

notre époque est lié à la croissance de la consommation. Les consommateurs auraient tendance à investir dans leurs plaisirs plutôt que dans des enfants : ils préfèrent acheter une voiture plutôt que d'avoir un autre enfant ; ils aiment mieux passer leur temps à regarder la télévision qu'à changer un bébé. Autrefois, les couples devaient travailler plus durement et plus longtemps pour gagner leur vie et ils trouvaient

Insécurité de la contraception

Le dernier argument allant dans ce sens relève moins d'une modification des valeurs que d'un aspect technique. Il est empiriquement établi que dans toutes les sociétés industrialisées, un nombre significatif de grossesses ne sont pas voulues. Les démographes distinguent généralement entre l'erreur de timing (grossesse prématurée) et l'erreur de nombre (grossesse

c'est le cas aujourd'hui, pour ne pas en avoir, fera toute la différence concernant les taux de fécondité futurs.

Arguments en faveur d'une future croissance de la fécondité

Cycles de fécondité

Il existe une thèse selon laquelle les cycles de fécondité répondraient à un modèle déterminé. Selon cette thèse, la fécondité de la génération des parents détermine le comportement de procréation de leurs enfants. La première génération a des revenus relatifs modiques et un taux de fécondité bas ; la seconde génération grandit sans grandes exigences concernant l'aisance mais trouve des conditions favorables sur le marché du travail où il y a peu de concurrence. Elle a donc des revenus relativement élevés et un taux de fécondité élevé. La troisième génération est nombreuse et a de hautes exigences. D'où des revenus relatifs bas et un faible taux

de fécondité. Empiriquement, le baby-boom américain des années 60 et le recul de la fécondité qui suivit collent bien avec ce modèle. Cependant, le cycle n'est pas complet, car il n'y a pas eu de nouveau baby-boom. Cette thèse du cycle historique à long terme est encore moins applicable à d'autres pays.

Identité nationale et rivalité ethnique

L'identité nationale peut avoir une grosse influence sur le comportement de reproduction individuel. Les craintes relatives à la composition ethnique de la population et le sentiment d'appartenance ou non-appartenance à un groupe peuvent constituer des facteurs affectifs puissants, influençant directement la fécondité. On en trouve des exemples en Israël, en Irlande du Nord et dans les pays baltes (avant 1991). Dans ces régions, il existe une rivalité patente entre deux groupes de la population, et il se pourrait que chacun essaye de dépasser

« Les femmes économiquement indépendantes attendent plus longtemps pour avoir des enfants. »

quand même le temps de s'occuper de nombreux enfants. Aujourd'hui, ils ne consacrent pas aux enfants le temps hors travail supplémentaire dont ils bénéficient. Les enfants sont considérés comme un surcroît de travail.

Savoir si la situation évoluera dans le sens où avoir et élever des enfants deviendrait une occupation favorite des hommes et des femmes pour meubler leurs loisirs, dépendra de la mesure dans laquelle il sera possible de trouver un compromis entre plaisir et charge. Dans certaines villes d'Europe, il y a déjà plus de chiens que d'enfants. Le bilan travail/plaisir est apparemment plus favorable dans le cas des animaux domestiques qui exigent moins de temps et dont on peut à la limite se débarrasser. Ce raisonnement incite à conclure que la situation concernant la procréation ne s'améliorera pas tant que l'on ne verra pas diminuer la charge représentée par un enfant ou que le choix d'avoir des enfants ne sera pas mieux rémunéré.

indésirée). Une contraception plus efficace permettrait de remédier à cette situation dans les deux cas. Dans le second, elle aurait clairement pour conséquence un recul de la natalité, dans le premier, elle serait théoriquement sans influence sur la natalité.

Nous sommes encore loin d'avoir une méthode de contraception parfaite, pouvant être appliquée sans problème et n'ayant pas d'effets secondaires. De plus en plus de femmes affirment être lassées de prendre la pillule ; or la stérilisation n'est pas acceptable pour n'importe qui (en particulier en Europe continentale) du fait de son irréversibilité. Un hypothétique contraceptif, ne s'accompagnant d'aucun effet secondaire, que l'on prendrait une fois et dont il suffirait d'annuler l'effet pour permettre une grossesse, changerait certainement radicalement la situation. Un tel contraceptif écarterait tout risque de grossesses non voulues, alors qu'elles sont encore fréquentes aujourd'hui. Le fait qu'il faille aller chez le docteur pour avoir un enfant au lieu d'y aller, comme

Jusqu'où la fécondité peut-elle tomber ?

Ainsi qu'il ressort des ouvrages spécialisés, les démographes s'interrogent entre autres sur le taux maximum de fécondité pouvant être atteint par une population. Les taux les plus élevés connus sont de 10,9 enfants par femme chez les Hutterites aux USA (mariages de 1921 à 1930) et 10,8 pour les Canadiens au XVIII^e siècle. Au niveau national, le Rwanda a avec 8,5 le taux de fécondité le plus élevé publié par l'ONU pour la période de 1975 à 1980. Dans de nombreux autres pays africains, on enregistrait pour cette même période une fécondité supérieure à 8,0.

En 1998, le démographe italien Antonio Golini a publié un article dans lequel il analyse jusqu'où la fécondité peut tomber dans une population. Il indique notamment quelques-uns des taux de fécondité totale les plus bas – p.ex. 0,77 pour l'Allemagne de l'Est en 1994 ou 0,80 pour la province italienne de Ferrare) et calcule un taux de fécondité totale de 0,72 en combinant les taux de fécondité par âge des populations nationales pour la période de 1990 à 1995. Il obtient le taux de fécondité selon les cohortes à l'aide d'une simulation admettant que 20-30 % des femmes n'ont pas d'enfants et les 70-80 % restants ont un seul enfant. Ces chiffres correspondent en gros à la situation actuelle dans quelques provinces d'Italie du Nord. Selon ces calculs, le taux de fécondité selon les cohortes le plus bas se situerait entre 0,70 et 0,80 enfant. Reste à savoir si l'on arrivera effectivement à des niveaux aussi bas à l'échelon national et s'ils sont soutenables à long terme au vu de leurs implications sociales et économiques.

l'autre par le nombre. Cette rivalité pourrait expliquer que, dans ces pays, le taux de fécondité soit plus élevé que dans d'autres pays présentant des conditions socio-économiques similaires. Il existe même une hypothèse selon laquelle cette rivalité pourrait être exportée dans d'autres pays industrialisés via la migration internationale. Mais on trouve à cet égard aussi des exemples convaincants pour prouver le contraire : les Canadiens francophones, les Californiens d'origine non-hispanique ou les Allemands vivant dans des villes comptant de nombreux Turcs, où les rivalités ethno-linguistiques se règlent sur un autre plan que sur celui de la reproduction.

Peut-on et doit-on essayer d'influencer la fécondité par des mesures politiques?

La possibilité de contrôler la natalité par le biais de mesures politiques est un sujet extrêmement controversé en Europe depuis les années 30. Cette discussion déclenchée par les faibles taux de natalité enregistrés dans de nombreux pays européens a fait l'objet de vastes débats à travers toute l'Europe. Débats qui, à l'époque, prenaient un ton extrêmement nationaliste et eugénique. Or, on a abouti à des conclusions entièrement différentes suivant les pays. Après avoir considéré les mesures natalistes comme une véritable option, la Suède devait bientôt les convertir en politique d'Etat-providence. L'Allemagne nazie fit de la « multiplication des vrais germains » une priorité nationale, créant des incitations de nature plutôt morale qu'économique, entre autre la « croix des mères », de triste réputation. Après la Seconde Guerre mondiale, le problème cessa d'être à l'ordre

du jour dans la plupart des pays, à l'exception de la France où les allocations familiales dénotaient clairement une intention nataliste en favorisant les familles nombreuses. Par suite du baby-boom de l'après-guerre, qui, dans la plupart des pays, a atteint son apogée au début des années 60, les taux de fécondité selon les périodes étaient très supérieurs au niveau de renouvellement et l'intérêt public s'est déplacé de la fécondité vers les questions de bien-être de la famille.

Aujourd'hui encore, pratiquement tous les Etats membres de l'UE considèrent les allocations familiales comme un instrument de la politique sociale, permettant d'améliorer la situation économique difficile des jeunes familles, en particulier lorsqu'elles ont de nombreux enfants. Même les mesures qui pourraient être interprétées comme natalistes, telles que l'augmentation des allocations à partir du troisième enfant en Irlande, sont dictées explicitement par des considérations socio-politiques et ont pour but de venir en aide aux familles moins aisées. Les mesures de politique familiale sont également de plus en plus souvent mises au service de la politique féminine dont les priorités sont l'emploi des femmes et la compatibilité entre vie familiale et professionnelle. Depuis les années 70, ces efforts ont abouti à deux acquisitions essentielles : le prolongement du congé payé de maternité et la mise à disposition de structures publiques de prise en charge des enfants dans la plupart des pays d'Europe.

L'important recul de la fécondité enregistré au début des années 70 dans de nombreux pays d'Europe a remis à l'ordre du jour le débat sur la baisse de la fécondité. Plusieurs études scientifiques ont examiné les conséquences possibles d'interventions de l'Etat, sans pouvoir cependant relever d'effets mesurables. On en vint à conclure que les facteurs déterminants

Coup d'œil sur l'Asie : La politique familiale à Singapour

Après deux décennies au cours desquelles l'objectif de la politique familiale était de faire régresser le taux de fécondité (« deux enfants maximum »), Singapour fit marche arrière vers le milieu des années 80 et proclama en 1987 « Que tous ceux qui peuvent se le permettre aient trois enfants ou plus ! ». Le taux de fécondité totale était alors tombé à 1,62. Les principaux sujets de préoccupation étaient le vieillissement de la population en général et le fait que c'étaient en particulier les femmes les plus instruites qui avaient le moins d'enfants. On craignait que cette situation ne se répercute sur le niveau d'instruction du capital humain et les capacités des générations futures, étant donné que l'on peut admettre que les enfants de mères plus instruites ont tendance à avoir eux-même une meilleure instruction. Après quelques controverses, il fut décidé que toutes les mères – et non pas seulement les mères instruites – bénéficieraient des avantages suivants : (a) avantages financiers, y compris allègements fiscaux pour le troisième et le quatrième enfants, (b) allocation de garde des enfants et autres mesures permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, (c) droit de priorité pour accéder à un nouvel appartement. Ces mesures s'accompagnaient d'une campagne pour la natalité qui fut apparemment efficace.

Au cours des trois années qui suivirent, le taux de fécondité grimpa de 15 %. L'augmentation était particulièrement nette pour les troisièmes enfants dont le nombre a presque doublé de 1986 à 1990. Le gouvernement a lancé récemment une nouvelle campagne pour faire baisser l'âge moyen du mariage. L'avenir nous dira si ces mesures sont aussi efficaces.

pour la fécondité relevaient plutôt des convictions religieuses personnelles ou des relations au sein du couple, éléments hors de la portée de l'Etat. Ces considérations ainsi que l'accent politique mis sur l'aspect de l'Etat-providence font que les mesures natalistes ont tenu moins de place dans les discussions au cours des derniers 15 à 30 ans.

Seuls sont clairement établis empiriquement quelques exemples venant des pays socialistes, p.ex. les mesures natalistes prises en 1976 en Allemagne de l'Est. On estime que ces mesures ont fait progresser la fécondité de 20 %, en partie du fait qu'un enfant était pour les jeunes couples le seul moyen de pouvoir avoir un appartement pour eux. Mais ceci n'a pu fonctionner que parce qu'il n'existait pas de marché libre du logement.

La plupart des études portant sur la corrélation des mesures politiques et du taux de fécon-

dité se heurtent à un problème méthodologique résidant dans le fait que les changements de politique brusques sont rares et que de nouvelles mesures politiques s'accompagnent de la variation de nombreux autres facteurs déterminants pour la fécondité. La corrélation n'est claire que lorsqu'il est possible d'établir une incidence directe, dans le temps, entre la mesure et la réaction. On a eu récemment en Autriche un exemple d'incidence négative de ce genre. Dans le cadre de la consolidation du budget, fin 1996, une allocation (de 15.000 ATS; 1.090 euros), accordée depuis des années à la naissance d'un enfant, a été supprimée à dater de janvier 1997. Vers la fin de l'année 1996, il fut beaucoup question de cette mesure dans les médias. Après être resté conforme à la moyenne antérieure jusqu'en août/septembre 1997 (taux de fécondité totale voisin de 1,4), le taux mensuel de natalité est tombé de 10 % en octobre 1997

et il se maintient à ce niveau depuis cette date (derniers résultats : mi 1998). Bien que ce cas spécifique semble clair, nous ne savons évidemment pas s'il s'agit d'un recul passager ou d'un effet durable.

Une étude détaillée sur l'incidence des allocations familiales en Europe de l'Ouest a été publiée en 1997 chez Gauthier et Hatzius. Elle est basée sur la méthode des séries chronologiques économiques appliquée à 22 pays industriels pour la période de 1970 à 1990. Cette étude montre qu'une augmentation des allocations familiales de 25 % s'accompagnerait d'une croissance du taux de fécondité de 4 % en moyenne, soit 0,07 enfant par femme. Les auteurs parlent d'un effet modeste, mais malgré tout statistiquement significatif. Etant donné la situation budgétaire difficile de la plupart des pays industrialisés, il semble peu probable que l'on puisse mettre en place des mesures d'incitation d'une ampleur suffisante pour ramener le taux de fécondité au niveau de renouvellement. Mais peut-être l'argent est-il moins important que d'autres mesures de nature non-monnaire (voir encadré : Coup d'œil sur l'Asie : La politique familiale à Singapour).

Les préoccupations publiques concernant le recul de la fécon-

dité semblent entrer dans une nouvelle phase. Dans de nombreux pays d'Europe, la fécondité selon les périodes se situe depuis un quart de siècle au-dessous du niveau de renouvellement et il y a de moins en moins d'espoir de la voir remonter la pente d'elle-même. Nous ne savons même pas si nous avons atteint le creux de la vague (voir encadré : Jusqu'où la fécondité peut-elle tomber ?). D'autre part, à une époque où la politique d'immigration se fait de plus en plus restrictive, la migration que l'on gardait toujours dans le talon comme remède possible à un vieillissement trop rapide n'apparaît plus aujourd'hui comme une solution réaliste. Et d'ici deux ou trois décennies – lorsque la génération des baby-boomers sera à la retraite – nous verrons la courbe s'infléchir et serons confrontés aux problèmes du système de retraites : il est donc grand temps de prendre des mesures préventives.

Le vieillissement de la population fait désormais l'objet de nombreuses discussions au niveau européen. Toute une série de conférences au plus haut niveau ainsi que les informations détaillées diffusées par les médias ont attiré une fois de plus l'attention du public sur ce sujet. Parmi les Etats de l'UE, c'est actuellement la Grèce qui s'inquiète le plus du problème



Wolfgang Lutz

IIASA • Schloßplatz 1 •
A-2361 Laxenburg, Autriche

Téléphone : +43-2236-897 294

Télex : +43-2236-713 13

E-mail : lutz@iiasa.ac.at

Internet : <http://www.iiasa.ac.at>

de la natalité. Les préoccupations causées par un taux de fécondité bas, et qui ne cesse de baisser, semblent communes à tous les partis politiques. Peut-être cette inquiétude est-elle d'ailleurs liée à la croissance démographique rapide enregistrée dans le pays voisin. La Grèce ne voit pas d'autre solution que de prendre des mesures natalistes ayant des effets à la fois directs et indirects sur la taille de la famille. Dans les années 80, on ne pouvait observer dans aucun pays européen une corrélation claire entre fécondité et inquiétude relative au recul de la natalité (c'est la France qui était la plus préoccupée par cette question en dépit d'un taux de fécondité relativement élevé). Aujourd'hui, par contre, il existe effectivement une corrélation. En Grande-Bretagne et Irlande du Nord, en Irlande et dans les pays nordiques, pays où le taux de fécondité est relativement élevé, on attache relativement peu d'importance à cette question tandis que dans les pays du sud de l'Europe, où la fécondité est tombée à un niveau très bas, on se montre de plus en plus préoccupé. Deux questions essentielles se posent à ce propos :

- Peut-on influencer sur le taux de fécondité par le biais de mesures politiques et quelles mesures ont quels effets dans quelles conditions ?

- Si oui, de telles mesures sont-elles souhaitables à la lumière des différents critères de

l'égalité sociale, de l'égalité de l'homme et de la femme et de l'égalité intergénérationnelle de même que du point de vue des droits de l'Homme selon lesquels la décision d'avoir des enfants est une matière privée ?

Deux questions auxquelles on n'a toujours pas apporté une réponse suffisante en Europe. La première question est de nature empirique et scientifique et requiert une attention accrue de la part des milieux scientifiques s'occupant de la famille, de la population et de sciences politiques. La seconde question est plutôt de nature politique et appelle une discussion approfondie à différents niveaux politiques. Cependant une discussion rationnelle de cette seconde question dépend de la réponse que les milieux scientifiques apporteront à la première et des conséquences que devrait avoir, selon eux, une persistance des faibles taux de fécondité. Il est donc temps que les experts se mettent au travail pour être en mesure de fournir des données tangibles lorsque cette question sera inévitablement devenue un sujet brûlant.

L'Europe n'est pas encore près de s'éteindre !

Même si le taux de fécondité continue à rester aussi bas, le processus de régression de la population est relativement lent. En admettant des taux de natalité et de mortalité constants et une migration nette de niveau zéro, la population de l'UE passerait de 375 millions à l'heure actuelle à 298 millions en 2050. Les projections pour un futur plus lointain indiquent encore 186 millions pour 2100 (la moitié de la population actuelle), 75 millions pour 2200 (moins d'un quart), 30 millions pour 2300, 12 millions pour 2400 et un peu moins de 5 millions pour 2500. En laissant l'ordinateur continuer ses calculs, on arrive à tout juste 50.000 Européens en l'an 3000. Il s'agit évidemment d'un modèle purement hypothétique et irréaliste.



La vie professionnelle considérée sous l'angle des enfants

Le thème de la conciliation entre la vie familiale et professionnelle constitue l'un des grands défis actuels en Europe. Le rôle des pères, des mères, des salariés et des employeurs fait l'objet de vives discussions. Mais qui est à l'écoute les enfants?

Helmut Wintersberger

Au premier abord, il semblerait que s'intéresser au problème de la conciliation de la famille et de la profession signifie s'intéresser aux enfants. Cependant, une analyse plus précise montre que la perspective des enfants est la plupart du temps absente du débat. Et lorsqu'il s'agit des enfants, ils sont alors considérés comme des objets et des obstacles plutôt que des sujets et un groupe de population ayant ses propres besoins. La garde des enfants et la conciliation de la famille et de la profession ne concernent

pas exclusivement les parents partageant plus ou moins volontairement entre eux cette responsabilité. L'employeur ne peut, lui non plus, résoudre qu'une partie des problèmes qui surgissent et créer ainsi un environnement de travail plus ou moins favorable à la famille. Ces tâches doivent aussi être résolues au niveau socio-politique. La question de la conciliation de la famille et de la profession ne concerne donc pas seulement les points essentiels du contrat entre les genres et les générations mais est aussi d'une importance cruciale dans le cadre du pacte entre l'état, la famille et l'individu.

Rétrospective historique : Deux révolutions dans la garde des enfants

Même si, de nos jours, la famille traditionnelle semble, aux yeux du grand public, en voie de disparition, en même temps, dans le monde occidental, il reste évident que les enfants grandissent dans le cadre de la famille. Du point de vue historique, en Autriche par exemple,

le pourcentage d'enfants grandissant dans une famille n'a jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui. 99 pour cent des enfants vivent actuellement soit au sein d'une famille nucléaire traditionnelle, d'une famille monoparentale ou d'une belle-famille, soit dans quelque autre forme de famille. En ce qui concerne le pourcentage restant, 0,6 pour cent vivent dans des familles adoptives ; 0,4 pour cent seulement sont placés dans un foyer. Cette évolution est due à l'opinion répandue selon laquelle - en comparaison avec un foyer d'enfants ou un établissement analogue - une famille, ou bien une solution y ressemblant, est la mieux adaptée pour élever des enfants. Paradoxalement, face à ce concept familial, on remarque cependant aussi une institutionnalisation croissante : le nombre d'heures et d'années passées par les enfants à l'école est plus élevé qu'autrefois et un pourcentage plus grand d'enfants sont inscrits dans des jardins d'enfants, des crèches et activités extra-scolaires.

Don Hernandez a, pour la société américaine, identifié deux révolutions en matière de garde d'enfants : le passage de la « famille bi-parentale » paysanne à celle où le père rapporte le salaire et la mère est au foyer a déclenché la première révolution dans la garde des enfants. Le père quittant chaque jour le foyer, pour se rendre au travail est devenu un comportement reconnu par la société. En même temps, la scolarité est devenue une obligation pour les enfants.

Le deuxième grand changement s'est opéré lorsque le modèle de la « famille à deux apporteurs de revenus » est apparu. Après le père, c'est maintenant aussi la mère qui quitte le foyer. Pour Hernandez, c'est cette seconde révolution dans la garde des enfants qui a créé un besoin en matière de garde pour les enfants en âge préscolaire.

En ce qui concerne le genre, on peut remarquer que la société ne

s'est pas montrée préoccupée lors de la première révolution dans la garde des enfants causée par l'accès du père au marché du travail. En revanche, les avantages et les inconvénients du fait de l'exercice d'une profession par la mère fait aujourd'hui encore l'objet de vifs débats. Cela est cependant principalement dû à la résistance des pères à contribuer équitablement aux tâches ménagères et à la garde des enfants.

Perspective européenne : Problèmes communs, solutions différentes

Bien que les développements aux Etats-Unis ne puissent jamais être repris tels quels en Europe, la structure de base des changements relatifs à la création d'une famille et à la garde des enfants est dans l'ensemble assez similaire : le vieillissement de la société, la pluralisation actuelle des modèles familiaux, les changements sur le marché du travail ainsi que l'accroissement de l'activité rémunérée des

femmes et la menace due au chômage ne constituent que quelques exemples.

Cependant, en ce qui concerne les institutions de garde d'enfants, les tendances et problèmes sont perçus et résolus de manière différente selon les pays - et

Que veut dire enfance ?

Du point de vue de l'individu en particulier, l'enfance constitue une phase transitoire de la vie. Du point de vue de la société, l'enfance représente par principe un phénomène intemporel. Mais cela signifie simplement que l'enfance est une part nécessaire de chaque société. La composition de la tranche des enfants dans la population change en permanence : les enfants deviennent adultes et ne font plus partie de ce groupe mais en échange, d'autres enfants naissent. L'enfance change aussi au cours du développement historique et se différencie selon les pays et les continents. C'est la raison pour laquelle les nouvelles sciences sociales, dans leurs analyses des conditions de vie des enfants, ne se limitent plus, par exemple, à effectuer des comparaisons entre des enfants de différent sexe ou âge ou bien des enfants de différentes couches sociales. De plus en plus souvent, la situation des enfants est comparée à celle de la population adulte ou bien des personnes âgées.

parfois même à l'intérieur d'un même pays. Cela s'explique d'une part par les conceptions différentes relatives aux tâches des établissements de garde d'enfants. Pour les uns, la garde d'enfants à la journée constitue une institution éducative, pour les autres, un service tandis qu'un troisième groupe la définit comme lieu où les enfants peuvent s'épanouir. Cependant, un aspect se retrouve dans tous les pays d'Europe : il n'est pas accordé la même signification politique aux institutions de garde d'enfants qu'à la question par exemple du financement du système de retraite ou de la réduction du chômage.

larges solutions et de souplesse. Ainsi que le rapporte Sirpa Taskinen, en Finlande, un parent peut prolonger son congé parental jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant sans perdre son travail. Les parents de jeunes enfants ont le droit de réduire leur temps de travail à six heures par jour, soit 30 heures par semaine, ceci jusqu'à la fin de l'année durant laquelle l'enfant entre à l'école. Les deux parents doivent exercer une activité professionnelle et seul un parent peut recourir à ce droit. Les parents d'enfants âgés de moins de trois ans peuvent demander une allocation partielle de garde à la maison afin de

« Moins d'obstacles structurels pour les familles pourraient améliorer l'égalité des chances entre les femmes, les hommes et les enfants. »

On ne trouve des mesures vastes et cohérentes que dans les pays nordiques, ainsi au Danemark, en Finlande et en Suède. Si, en Suède, il est exclusivement accordé la priorité aux services de garde à la journée, le modèle finlandais est caractérisé par une combinaison de cohérence, de

couvrir leur perte de revenus. Font partie des dispositions légales classiques en matière de congé en Europe le congé de maternité, le congé de paternité, le congé parental et les congés spéciaux pour des raisons familiales. Dans tous les pays, des dispositions sont en

Services de garde d'enfants financés par des fonds publics

Pays	Scolarité obligatoire à partir de	Mise à disposition de places de garde financées par les pouvoirs publics pour les enfants âgés de		
		0-3 ans	3-6 ans	6-10*
Allemagne	6 ans	2% (W) 50% (O)	78% (W) 100% (O)	5% (W) 88% (O)
Autriche	6 ans	3%	75%	6%
Belgique	6 ans	30%	95%+	??
Danemark	7 ans	48%	82%	62% + tous les enfants âgés de 6 ans dans des établissements préscolaires
Espagne	6 ans	??%	84%	??
Finlande	7 ans	21%	53%	5%+60% des enfants âgés de 6 ans dans des établissements d'assistance publique et de formation
France	6 ans	23%	99%	??30%
Grèce	6 ans	#3%	#70% (a)	?<5%
Irlande	6 ans	2%	55%	?<5%
Italie	6 ans	6%	91%	??
Pays-Bas	5 ans	#8% (a)	#71% (a)	?<5%
Portugal	6 ans	12%	48%	10%
Royaume-Uni	5 ans	2%	#60% (a)	?<5%
Suède	7 ans	33%	72%	64% + quelques enfants âgés de 6 ans dans des établissements préscolaires

Source : European Commission Network on Childcare and Other Measures to Reconcile Employment and Family Responsibilities (Hrsg.) (1996) : A Review of Services For Young Children in the European Union 1990 - 1995. Luxembourg : Commission européenne DG V. (Le tableau original ne contient pas de données relatives au Luxembourg.)

Explications :

- * Les chiffres de cette colonne se rapportent à des services offrant garde et activités de loisirs pour des enfants d'âge scolaire. Les enfants dans les écoles obligatoires ne sont pas compris.
- (a) y compris quelques enfants dans des écoles obligatoires (p.ex. lorsque l'âge de scolarité obligatoire se situe au-dessous de 6 ans).
- ?? Aucune donnée disponible.
- ?<5% Aucune donnée disponible, cependant moins de 5 pour cent.
- ? Valeur approximative
- # En Grèce, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, il n'existe pas de données statistiques pour les enfants appartenant aux classes d'âge de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans : en Grèce, des statistiques valables pour les classes d'âge de 0-2,5-5 ans sont disponibles, aux Pays-Bas pour les enfants âgés de 0 à 4 ans et au Royaume-Uni pour la classe d'âge de 0 à 5 ans.

« Financés par des fonds publics » signifie dans presque tous les cas, que plus de la moitié (habituellement entre 75 et 100 %) du coût total est financé par des fonds publics. L'exception la plus marquante se trouve aux Pays-Bas, où normalement moins de la moitié des coûts sont financés par des fonds publics.

vigueur en matière de congé de maternité, de congé postnatal, octroyé pour une durée de 8 à 18 semaines. Dans la plupart des pays, les mères touchent durant cette période 70 à 100 pour cent de leur revenu. La

Grande-Bretagne constitue une exception, les mères pouvant bénéficier d'un congé allant jusqu'à 29 semaines après la naissance, la majeure partie de cette période d'étant cependant rémunérée que par un taux

forfaitaire peu élevé ou bien restant impayée.

En ce qui concerne les autres dispositions relatives aux congés spéciaux, les différences sont multiples. Ce n'est que dans les pays nordiques qu'il existe un droit à un congé de paternité d'au moins deux semaines. Dans quelques autres pays peu nombreux, des dispositions prévoient un congé de deux à trois jours pour le père au moment de la naissance. Pour ce qui est du congé parental, le tableau est également hétérogène. La durée du congé parental s'élève en Europe de deux mois à trois ans. Une autre différence réside dans la forme de l'indemnisation financière et la possibilité de choix entre le recours au congé en bloc ou bien la répartition en plusieurs fois. Un congé pour des raisons familiales, par exemple une maladie des enfants, est accordé dans huit États membres ; l'Allemagne et la Suède disposent des réglementations les plus généreuses.

Tous les États membres offrent des services de garde d'enfants financés par les pouvoirs publics. Comme le montre le tableau suivant, les besoins relatifs aux différentes classes d'âge sont cependant couverts encore de manière très différenciée dans les 15 pays : pour la classe d'âge de 0 à 3 ans, l'offre couvre 2 à 48 pour cent de la demande ; pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, 48 à 99 pour cent et pour les enfants âgés de 6 à 10 ans de 0 à 62 pour cent.

En ce qui concerne la garde des enfants de 3 à 6 ans, il existe un certain nombre de parallèles, ce qui n'est cependant pas indubitablement valable pour la classe d'âge des 0 à 3 ans et pour les enfants scolarisés de moins de 10 ans. Les rapports du Réseau de garde des enfants révèlent des différences considérables concernant l'accès, les coûts, les curricula, les horaires d'ouverture, la souplesse et la qualité des offres. Ainsi, par

exemple, dans les pays anglo-saxons, les établissements de garde à la journée financés par les pouvoirs publics sont essentiellement prévus pour des familles dont le revenu est peu élevé. Dans d'autres pays, la garde à la journée des enfants constitue un droit universel et est proposée, soit gratuitement, soit moyennant une somme subventionnée qui est la même pour chaque enfant ou bien est en fonction du revenu familial. Dans quelques pays, la garde des enfants est considérée comme un service éducatif et organisée dans ce cadre, dans d'autres, comme une prestation sociale. Souvent les établissements de garde à la journée ne sont ouverts que le matin, cependant la tendance va en direction de la garde pendant toute la journée. En Autriche et en Allemagne, dans la plupart des écoles primaires, les enfants n'ont cours que le matin, raison pour laquelle la garde des enfants l'après-midi constitue un problème particulier.

Evolution des législations au niveau international et européen

Alors que le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans leurs récentes recommandations, considèrent les enfants principalement comme des sujets, cela n'était pas le cas à l'origine dans les diverses initiatives du Conseil de l'Europe et de la Commission. Entre-temps, il est possible de constater là aussi une tendance à une reconnaissance des enfants en tant que citoyens de l'Europe. Une impulsion supplémentaire a été fournie par le contrat d'Amsterdam, qui a repris l'âge comme dimension de discrimination.

La Convention relative aux droits de l'enfant, d'une part, montre très bien la tension existant entre les différentes dimensions des droits et obligations de la société, de la famille et de l'individu. L'article 18 se rapportant à la garde des enfants souligne que par principe les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement et que la société doit aider les parents par la mise en place d'établissements de garde d'enfants. D'autre part, l'article 18 limite le droit de garde à la journée aux enfants de parents exerçant une profession et rejoint ainsi les parties de la Convention ne répondant pas clairement au principe fondamental de reconnaissance des enfants en tant que sujets et citoyens. Car un droit accordé à des enfants de parents exerçant une profession est - au sens strict - non pas un droit de l'enfant mais un droit des parents exerçant une profession. La différence devient encore plus nette lorsque l'on compare l'article 18 et l'article 28 dans lequel il est demandé aux Etats parties de reconnaître « le droit de l'enfant à l'éducation » et en particulier de rendre « l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ». Cela est clairement une obligation et un droit accordé directement aux enfants, indépendamment du statut professionnel (ou autre) de leurs parents.

Des rapports venus de Suède, un pays où la mise en pratique de la Convention relative aux droits de l'enfant est prise très au sérieux, montrent que cette critique de l'article 18 de la Convention relative aux droits de l'enfant ne constitue pas seulement une chicanerie juridique. Cependant, dans ce contexte, une série de communes a manifestement aussi pris au pied de la lettre la limitation de l'article 18 de la Convention.

Ainsi que le rapporte l'experte suédoise Ulla Björnberg, environ

la moitié de toutes les communes a, pour des raisons de difficultés financières, limité le droit de garde d'enfants lorsqu'un parent est au chômage. Dans quelques communes suédoises, les enfants dont un parent est au chômage ont le droit de bénéficier de trois heures de garde au maximum dans un établissement prévu à cet effet. Le fait d'exclure (totalement ou partiellement) les enfants dont un parent est au chômage correspond certes au libellé de l'article 18, constitue cependant une claire violation de l'article 2 de la Convention selon lequel aucun enfant ne doit être désavantagé en raison de la race, de la couleur, du sexe, de la langue, de la religion, de l'opinion politique ou autre, de l'origine nationale, ethnique ou sociale, de la situation de fortune, de l'incapacité, de la naissance ou de toute autre situation de l'enfant ou de ses parents.

Propositions pour une approche de conciliation famille/travail, centrée sur l'enfant

Espaces et temps pour les jeunes enfants

Traditionnellement, la garde d'enfants est considérée comme la tâche exclusive d'adultes (parents ou responsables professionnels de garde d'enfants) qui s'occupent des enfants. A première vue, cela semble naturel car les jeunes enfants ne peuvent pas prendre eux-mêmes soin d'eux. Cependant, nous devrions peut-être réfléchir sur la quantité de besoins en garde définie par la société. Alors que chaque société a toujours été caractérisée par un certain besoin relatif à la garde des jeunes enfants, la majeure partie de la garde d'enfants nécessaire dans la société moderne est cependant déterminée par les

caractéristiques de cette même société. Les jeunes enfants doivent séjourner dans des lieux spécialement protégés, à la maison ou bien dans des établissements de garde d'enfants. Leur rayon d'action est limité en raison des conditions actuelles de circulation. On a souvent l'impression que la notion de garde d'enfants à l'heure actuelle se base sur l'opinion selon laquelle les jeunes enfants sont comme des étrangers devant être socialisés. A cela s'oppose l'idée de créer et d'élargir les espaces pour les jeunes enfants. Grâce à la réintégration des besoins des jeunes enfants, la société pourrait non seulement se rapprocher de plus en plus des besoins des enfants mais aussi de ceux des êtres humains en général.

Les urbanistes et les architectes prévoient par exemple de plus en plus de vastes surfaces dans lesquelles la circulation actuelle n'impose pas aux hommes sa logique mais s'adapte au rythme des hommes y compris celui des jeunes enfants. Cependant les espaces pour les jeunes enfants ne doivent pas toujours être de nature physique. L'experte suédoise Ulla Björnberg pense qu'ils pourraient aussi être entendus au sens qualitatif en tant que lieux où les enfants ont le droit d'exprimer sans limite leur créativité enfantine.

Le temps constitue un autre aspect. La contradiction entre la perception subjective du temps par les enfants et la subordination de ceux-ci à un régime temporel « linéaire » n'est que trop évidente. Ce régime temporel rigide a été nécessaire durant la révolution industrielle, ceci afin de faire avancer le développement matériel. Dans la société post-industrielle se pose cependant la question de savoir s'il est toujours valable.

Qu'en est-il de la répartition du travail rémunéré dans le cycle de vie ? La formation se termine plus tard et l'entrée dans la vie active ainsi que l'obtention

d'une indépendance financière sont reculées. On se marie plus tard et les femmes donnent naissance à leur premier enfant plus tard. Il existe cependant une exception dans cette tendance, à savoir l'âge auquel les hommes se retirent du marché du travail. Le déroulement de la vie se divise entre-temps en trois phases plus ou moins identiques en durée : une phase de formation d'environ 25 ans, une phase « active » d'environ 30 ans et une phase « inactive » d'environ 25 ans. L'augmentation de l'âge actuel de la retraite fait certes souvent l'objet de discussions mais ne change rien au fait qu'il n'existe guère de marché de travail pour cette tranche de la population.

Le parallélisme croissant entre le temps réservé au travail et celui consacré à l'éducation des enfants constitue une autre contradiction. Le report temporel de l'exercice de la profession chez les jeunes gens et la mise à la retraite anticipée des personnes âgées ainsi qu'une activité professionnelle croissante chez les femmes a entraîné une concentration du travail durant ce qui est appelé le « prime working age » compris durant la période entre 25 et 50 ans. Dans les pays de l'UE, la part de cette classe d'âge de la population en âge actif s'élevait, en 1994, à plus de 50 pour cent alors que deux tiers de la population véritablement active devaient être classés dans ce groupe. Le groupe « prime working age » est ainsi sur-représenté dans la population véritablement active. Cette tranche de vie constitue aussi la période la plus importante pour fonder une famille et élever des enfants. Si l'on souhaite ne pas empêcher les familles d'avoir des enfants, alors une chose est certaine, c'est que le temps de travail global doit être différemment réparti dans le cycle de vie. En outre, la garde des enfants assumée par les parents doit être complétée par des institutions supplémentaires (professionnelles et non-professionnelles) de haute qualité.

Bases juridiques au niveau international et européen

Dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, en particulier l'article 18 fait référence à la garde des enfants. Celle-ci est considérée comme une responsabilité commune des deux parents. Dans l'exercice de cette responsabilité, la société doit les assister en mettant en place des institutions appropriées de garde d'enfants et en particulier donner aux parents qui travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants.

Au niveau du Conseil de l'Europe, il faut citer la Recommandation 1286 (1996) de l'Assemblée parlementaire relative à une stratégie européenne pour les enfants. Les Etats y sont invités à garantir le droit de tous les enfants à une éducation gratuite et de qualité pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Contrairement à la Convention des Nations Unies, le droit d'accès aux institutions préscolaires n'est pas limité aux enfants dont les parents travaillent.

Au niveau de l'Union européenne, la Recommandation du Conseil, du 31 mars 1992, concernant la garde des enfants, considère quatre types de mesures devant permettre aux parents de répondre à leurs obligations professionnelles, familiales et éducatives : services de garde d'enfants, réglementations en matière de congé et de congés spéciaux pour les parents qui travaillent, conditions de travail favorables à la famille et coopération accrue des pères dans la garde des enfants.

La répartition actuelle du temps de travail par rapport au cycle de vie constitue un exemple éclatant du manque de considération de la société vis à vis des enfants et des familles. La reproduction ne se laisse reporter pour des raisons biologiques (et sociales) que de manière limitée dans un sens ou dans l'autre. Parallèlement à la réduction du temps de travail durant le « prime working age », une prolongation du temps de travail dans les années précédentes et suivantes serait ainsi concevable ; cela signifie que les jeunes gens seraient intégrés plus tôt dans le processus de la vie active et l'âge de la retraite serait plus élevé.

Garde des enfants et mesures spécifiques selon le genre :
Diminution du déséquilibre spécifique au genre dans la garde des enfants

Dans l'Union européenne, les pères se trouvent à la première place en matière de travail rémunéré, suivis des hommes sans enfants, des femmes sans enfants, les mères se trouvant en dernière position. Environ 70 pour cent des hommes en âge de

gagner leur vie exercent une activité professionnelle, alors que le pourcentage correspondant pour les femmes ne se situe qu'à 50 pour cent. En outre, un nombre plus élevé de femmes travaille à temps partiel, leur proportion par rapport au volume total du travail rémunéré ne correspondant ainsi plus guère qu'à un tiers.

Il est cependant plus intéressant de considérer l'exercice d'une profession selon le genre dans son rapport de dépendance avec la présence d'enfants. Les pères sont plus orientés sur le gain que les hommes sans enfants alors que les mères le sont moins que les femmes sans enfants. Des données de Grande-Bretagne montrent que cette situation inversée est particulièrement prononcée dans les postes qualifiés : deux tiers des cadres féminins sont sans enfants alors que deux tiers des cadres masculins sont pères de famille.

Ce phénomène peut être interprété de diverses façons. Cela peut s'expliquer par le fait que chez les personnes sans enfants, le processus culturel d'assimilation des genres est déjà très avancé. De nos jours, les femmes sont plus orientées sur le

travail qu'autrefois, cela étant moins valable aujourd'hui pour les hommes, ce qui a réduit l'abîme en matière d'orientation sur le travail entre les femmes et les hommes. Mais pourquoi cet acquis culturel disparaît-il lorsque nous tournons notre attention sur les pères et les mères ? En raison de l'indifférence structurelle voire de l'hostilité de la société vis à vis des enfants, les familles avec des enfants sont exposées à des limitations et charges supplémentaires aussi bien en ce qui concerne l'argent que le temps. C'est afin de pouvoir s'aligner sur les ménages sans enfants, que les ménages avec des enfants doivent accroître leur efficacité. Etant donné que les hommes sont plus « efficaces » en gagnant de l'argent et les femmes en gardant les enfants, d'un point de vue économique, une spécialisation s'avère raisonnable : cela signifie que les hommes se consacrent au travail rémunéré et les femmes à la garde des enfants.

Ces « efficacités » masculine et féminine ne sont pas prescrites par la nature mais données de par les relations entre les genres. Si cette interprétation est correcte et si les relations entre les genres doivent être changées non seulement chez les couples sans enfants mais aussi chez les parents (qui transmettent les opinions spécifiques au genre à la prochaine génération), il ne suffira pas d'en appeler aux pères et aux mères. Au contraire, les charges et limitations imposées aux ménages ayant des enfants, doivent être combattues grâce à une combinaison d'aides financières, de services de garde d'enfants et de temps suffisant accordé aux mères et aux pères pour se consacrer à la garde de leurs enfants.

Garde des enfants et contrat des générations

Dans la société traditionnelle, les enfants étaient considérés comme un investissement pour l'avenir, en particulier comme une mesure de prévoyance

retraite. C'est au cours du processus de modernisation qu'ils ont de plus en plus perdu leur fonction centrale d'assurance de revenus à l'âge de la retraite. Aux yeux du grand public, ce rôle a été repris par l'Etat-providence. Après la seconde guerre mondiale, aussi bien la croissance économique que démographique ont favorisé l'expansion de l'Etat-providence, le développement de systèmes de sécurité sociale, en particulier de retraites de la sécurité sociale. Aussi longtemps que ces deux tendances ont persisté, il a été possible de payer des retraites de plus en plus élevées à un nombre sans cesse croissant de retraités. Voilà sur quoi repose l'illusion en matière de droits à la retraite assurés et prévisibles, échéant durant des décennies, et qui, selon les dispositions en matière de droit de la sécurité sociale, sont dans un certain rapport avec le revenu et la durée de la vie sur le marché du travail.

Dans la plupart des pays, les systèmes de retraite de l'Etat sont cependant basés sur le principe selon lequel les cotisations versées par les personnes actives durant l'année en cours sont plus ou moins dépensées en totalité pour les retraités. Il est évident que cela entraîne des problèmes et des tensions dans une société vieillissante, où de moins en moins de personnes actives doivent céder une partie de plus en plus importante de leur revenu à un groupe sans cesse croissant de personnes âgées. Il serait possible d'objecter que le principe de l'assurance retraite devrait être modifié et que les fonds de retraite nationaux devraient être invités à garantir matériellement leurs obligations de telle sorte qu'ils puissent y faire honneur, indépendamment de l'évolution démographique. Cependant, conformément au principe de l'unité du budget social, toute subvention sociale, en particulier les versements de transfert à la population non active – enfants et personnes âgées par exemple – doit être soustraite du revenu

de la population active sur la base d'un contrat des générations explicite et tacite.

Ainsi, le principe de la solidarité entre les générations a subsisté lors du passage de la société traditionnelle à la société moderne ; il s'est vu simplement transféré du niveau de la famille complexe à celui de la société. Dans la société moderne, le contrat des générations repose sur la réciprocité d'une génération de parents qui subviennent aux besoins de leurs enfants qui en retour, à l'âge adulte, prendront en charge la génération de leurs parents âgés. C'est la raison pour laquelle, les cotisations de la sécurité sociale, au sens strict du terme, ne doivent pas être considérées comme une contribution en vue de la propre retraite mais de celle des parents du cotisant. Seules, les dépenses pour les enfants (dépenses pour les propres enfants et cotisations versées à un fonds national de péréquation des charges de famille) peuvent être considérées comme des contributions à sa propre retraite. C'est la raison pour laquelle il s'agit donc d'examiner les dispositions en matière de droit de la sécurité sociale, les valeurs normatives à leur base et leurs implications pour la répartition des revenus tout au long du cycle de vie en ce qui concerne une répartition équitable entre les familles, les genres et les générations.

Suivant une opinion axée sur la famille, il est clair que les parents investissent beaucoup dans leurs enfants – aussi bien du point de vue financier qu'éducatif. Mais qu'en est-il de la société ? Les systèmes de retraite de l'Etat favorisent en réalité non pas ceux qui élèvent les enfants mais plutôt ceux qui se soucient principalement de leur propre carrière. Au niveau de l'individu, il est absolument raisonnable de vivre sans enfants et d'optimiser un revenu actif ainsi que des droits à la retraite. Cependant, au niveau de la société, la cumulation de ces approches personnelles peut

s'avérer problématique en ce qui concerne l'évolution démographique, l'égalité de la répartition et la possibilité de financement des systèmes de retraite de l'État.

Cela se voit aussi confirmé par une analyse spécifique au genre. Conformément aux dispositions actuelles en matière de droit de la sécurité sociale, les hommes qui se concentrent en priorité sur leur carrière, perçoivent des retraites bien plus élevées que les femmes qui normalement investissent bien plus dans leurs enfants. Selon un point de vue centré sur l'enfant, le contrat des générations doit être élargi et revu. Habituellement, le contrat intergénérationnel est considéré comme un contrat entre deux générations : entre la population « active », en âge d'exercer une profession, et les personnes âgées. Ce contrat doit être nouvellement défini en tant que contrat entre trois générations : entre les enfants et les jeunes, la population adulte en âge d'exercer une profession et les personnes âgées.

Garde des enfants et aspects qualitatifs

La publication de l'UE sur la conciliation de la famille et de la vie professionnelle (voir encadré : Sources) montre que la qualité dans la garde des enfants constitue la chose la plus importante, même s'il s'agit en même temps du problème aussi le moins analysé. Une garde d'enfants de haute qualité est importante, en particulier eu égard au principe de l'égalité. La promotion du marché du travail ne devrait pas se faire au détriment du bien-être de l'enfant. En outre, un système de garde de haute qualité représente une condition préalable à l'égalité entre l'homme et la femme car, si ce système laisse à désirer, la pression sociale et la loyauté peuvent conduire la femme à renoncer à son activité rémunérée. Le contraire est aussi valable : une infrastructure offrant de bons services de garde

d'enfants constitue un élément essentiel dans la promotion de l'activité rémunérée des femmes. Le nombre élevé de femmes exerçant une activité professionnelle dans les pays nordiques le montre clairement.

Les analyses existant sur les services de garde d'enfants portent sur les versants quantitatifs de l'offre et de la demande. En ce qui concerne la qualité, l'analyse se limite la plupart du temps aux aspects structurels tels que les

heures supplémentaires. Ces stratégies sont axées sur les adultes dans la mesure où elles mettent l'accent sur les frais et les contributions et non pas sur la nécessité d'adapter le travail et la garde d'enfants.

Helmut Wintersberger est d'accord avec Ulla Björnberg sur le fait que le contrat de garde des enfants, tel qu'il se présente actuellement, n'est pas assez souple et caractérisé dans l'ensemble par un manque

« Les systèmes de retraite favorisent les familles sans enfants. »

budgets, les espaces, l'équipement, les horaires d'ouverture ainsi que le nombre d'enfants sous la garde d'une personne responsable. Il n'est guère facile d'analyser et de mesurer la qualité de la garde des enfants en ce qui concerne les différentes phases et interactions. La première question à poser est de savoir quel point de vue est important : celui des parents, celui des personnes chargées de la garde ou celui des enfants ? Les enfants sont le plus souvent interrogés les derniers. Les décideurs et experts se cachent volontiers derrière le préjugé selon lequel il est difficile d'interroger les jeunes enfants.

Des services de garde d'enfants de haute qualité demandent la coopération des enfants. Le Danemark nous offre ainsi des exemples de cogestion réussie. Pour la Suède en revanche, Ulla Björnberg rapporte que les services de garde d'enfants ont, pour des raisons de grandes difficultés financières, commencé à négocier avec les parents un contrat de garde. Le contrat conclu au début du semestre entre le service de garde et les parents entraîne un manque de souplesse de la part des parents le jour où on leur demande de faire des

d'ouverture. On pourrait s'imaginer une autre forme de contrat de garde d'enfants. Celui-ci devrait être élargi aux aspects qualitatifs (et non pas seulement les horaires d'ouverture) et inclure les enfants en tant que troisièmes partenaires dans le processus de négociation, car les jeunes enfants ont eux aussi leurs droits et leurs obligations.

Résumé et conclusions

Si l'on souhaite se tourner vers les enfants en tant que sujets, cela exige au préalable un discours sur la conciliation famille/travail, centré sur l'enfant, dans lequel les intérêts des enfants sont traités de manière prioritaire et la garde des jeunes enfants considérée comme tout aussi importante que d'autres activités de l'économie et/ou de la société. Au niveau conceptuel, la notion de « welfare mix » pourrait être utile de multiples façons. En particulier, les arguments suivants rendent concevable son introduction dans la discussion sur la garde des enfants :

• La notion de « welfare mix » doit être entendue comme synonyme de pluralisme de bien-être, dans lequel l'Etat, le marché, les structures privées et la famille sont reconnus comme des partenaires essentiels. En matière de garde d'enfants, cela signifie un décalage de responsabilité, caractérisé par le transfert du monopole de garde de la famille à un mélange équilibré des ressources. Cela devrait permettre d'obtenir une décharge ingénieuse des parents (en particulier des mères) et d'augmenter le bien-être des enfants.

• La notion de « welfare mix » veut lancer un vaste dialogue réunissant les principales orientations idéologiques. Les conservateurs y souligneront le rôle de la famille, les libéraux celui du marché et les socio-démocrates celui du secteur public. Cependant, ils pourraient tous se mettre d'accord sur le fait que des solutions permettant de répondre aux besoins des enfants doivent être trouvées quelque part dans le domaine délimité par le triangle formé par le marché, l'état et le budget. La notion de « welfare mix » offre ainsi un instrument à l'aide duquel il est aussi possible d'identifier et de trouver, sur la carte des services sociaux et des services de garde d'enfants, des solutions et des formes intermédiaires, par exemple des coopératives ou des groupes d'entraide.

• La notion de « welfare mix » pourrait être utilisée pour montrer les points faibles existant dans les mesures relatives à la garde des enfants et aussi de s'en occuper. La condition préalable en est cependant que l'on donne aux parents (et aux enfants) la possibilité d'identifier leur propre stratégie et de combiner les bénéfices financiers de la garde des enfants et le volume de leur activité de la façon qu'ils jugent appropriée. La possibilité de choix et la concurrence sont souvent considérées comme des notions complémentaires ; cela vaut en particulier pour les alter-

natives « soit...soit ». Les réglementations en vigueur ne laissent parfois absolument aucun choix (p.ex. uniquement congé parental mais pas de service de garde d'enfants ou inversement) ou bien laissent aux parents uniquement le choix entre des alternatives indésirables (soit allocation de maternité peu élevée soit emploi à plein temps). De telles réglementations ne s'orientent guère sur les besoins des êtres humains mais plutôt sur les « visions » des politiciens (masculins), pour qui la réalité de la vie familiale est étrangère.

• D'un point de vue centré sur l'enfant, la notion de « welfare mix » est relativement neutre en ce qui concerne les différents groupes d'intérêt. C'est la raison pour laquelle elle permet aussi l'intégration des enfants en tant que sujets et partenaires lors de l'identification, de la négociation et de la mise en pratique de programmes de conciliation et de services de garde d'enfants.

Au niveau pragmatique, le coordinateur de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales, Helmut Wintersberger, plaide pour

- une meilleure répartition du temps de travail tout au long du cycle de vie,
- une diminution des charges et limitations concernant spécifiquement les familles avec des enfants,

• la prise en considération de la garde des enfants dans l'assurance retraite et des enfants en tant que partenaires dans le contrat entre les trois générations,

• le développement et la mise en pratique de mesures vastes et cohérentes de garde des enfants, et

• la promotion du droit de cogestion des enfants déjà en âge préscolaire en tant que condition préalable pour l'évaluation de la qualité des services selon le point de vue centré sur l'enfant.



Helmut Wintersberger
 Observatoire européen pour les Affaires familiales
 Institut Autrichien d'Etudes sur la Famille
 Gonzagagasse 19/9
 A-1010 Vienne, Autriche
 Téléphone : +43-1-535 14 54 27
 Télécopie : +43-1-535 14 55
 e-mail : helmut.wintersberger@oif.ac.at
 Internet :
<http://europa.eu.int.comm/dg05/family/observatory/home.html>

Dans l'ensemble, l'incapacité des sociétés européennes de combiner avec succès le développement économique et les conditions pour une bonne vie familiale en tant que condition préalable au renouvellement biologique et social, témoigne d'une société plus insouciant que soucieuse d'offrir son assistance, au détriment principalement des enfants et de leurs mères. Cette incapacité est cependant en réalité aussi un obstacle à la compétitivité internationale au sens économique. À long terme, la mise en pratique de modèles réussis en matière de conciliation de la famille et de la profession est plus importante pour le succès économique de l'Europe que l'amélioration des principales voies de communication en Europe, qui tiennent cependant bien plus à cœur aux politiciens européens. Dans toute l'Europe, de vives discussions sur le travail

sont menées et la lutte contre le chômage se trouve en tête de liste. Ici, une discussion détaillée sur la notion de travail pourrait s'engager : en fait, qu'est-ce que le travail ? Que signifie travail rémunéré et travail non rémunéré ? Quel travail présente quelle valeur selon quel point de vue ? Quand présente-t-il une valeur pour la société ? Qui fournit quel travail et reçoit en échange quelle garantie financière ou bien de droit social ? Les questions sont nombreuses, reste à savoir qui y répond et ce qui se passe avec les réponses. Eu égard à l'activité de l'Observatoire européen depuis maintenant dix ans, il est possible de dire du point de vue de la famille que nous avons beaucoup appris mais aussi qu'il reste encore beaucoup à faire.

Sources

La présente contribution se base en grande partie sur des informations et des données provenant de trois sources :
 En premier lieu, elle repose sur les résultats du projet international de recherche « L'enfance en tant que phénomène social » (Qvortrup, J. et al. (Hrsg.) (1994) : *Childhood Matters*. Aldershot : Avebury).
 En outre, il s'agit de citer les travaux du Réseau de garde d'enfants de la Commission européenne. Au niveau de l'UE, ce réseau dirigé par Peter Moss était jusqu'en 1995 le service compétent pour la saisie systématique des informations et données spécifiques.
 Le rapport *Reconciliation of Work and family Life for Men and Women and the Quality of Care Services – Report on existing Research in the European Union*, rédigé aussi par des membres du Réseau de garde d'enfants et publié en 1999 par la Commission européenne (DG V/D/5, ISBN 92-828.6184-8) constitue la troisième source.



Allemagne

De hautes ambitions – une réalité loin de l'idéal

L'année 1998 a été marquée par les élections au 14^e *Bundestag* (Parlement fédéral). La campagne électorale avait été dominée par la réforme fiscale pour laquelle chacun des partis représentés au *Bundestag* avait soumis un plan différent. Il était notamment question d'une meilleure répartition des tâches entre l'Etat et le secteur économique. Thomas Bahle et Franz Rothenbacher, experts de l'Observatoire européen jusqu'en 1996, résumaient ainsi ce que cela signifiait pour les familles : « C'est la famille qui doit supporter les conséquences lorsque l'Etat se retire et que le marché ne fournit pas les biens et services nécessaires. Quand les hommes politiques évoquent 'l'autosuffisance' et la 'responsabilité individuelle', ils doivent prêter une attention particulière à la famille. Si l'équilibre entre celle-ci, l'Etat et le marché doit se déplacer vers l'autosuffisance, il est évident que la famille aura besoin d'un plus grand soutien pour remplir ses fonctions. »

Structure de la famille

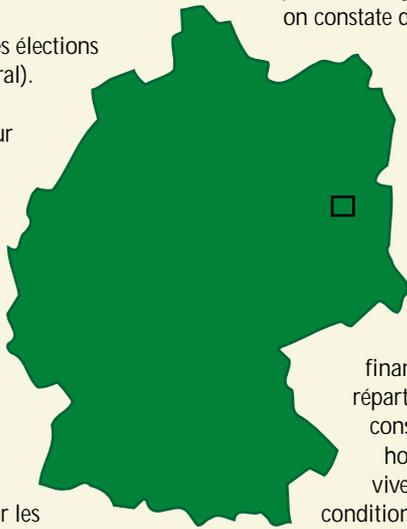
Le nombre des ménages d'une personne et des ménages de plusieurs personnes est en augmentation. La taille moyenne de tous les ménages confondus diminue. Le report des mariages comme des naissances est une tendance qui s'affirme. Or cette évolution ne signifie pas que la famille et le mariage perdent de leur importance. Une étude montre que la population continue à attacher énormément de valeur à la famille. Les unions ne sont pas aussi instables qu'on pourrait le croire. Walter Bien, de l'Institut allemand pour la Jeunesse, récapitule ainsi la situation des familles : « La famille n'a encore jamais eu autant de chance qu'aujourd'hui : les gens ont plus de temps libre et ils passent ce temps ensemble ; cependant la réalité est encore loin de l'idéal auquel on aspire ».

Même si – ou peut-être parce que – les familles ont désormais moins d'enfants, les conditions dans lesquelles vivent ces enfants sont meilleures qu'elles ne l'ont jamais été. Les rapports entre les générations se sont décrispés. Les obligations directes de la jeune génération à l'égard des seniors ne jouent plus le même rôle

que par le passé. Le logement s'est agrandi, permettant désormais l'intimité à distance.

Les pères

Les pères essaient de plus en plus de prendre leur part des obligations familiales. Mais on constate d'une façon générale que, dans tous les domaines de la vie active, les hommes gagnent à être mariés alors que les femmes y perdent. Ceci vaut tant sur le plan du droit social que du point de vue financier ou dans la répartition des tâches. La conséquence étant que les hommes non mariés vivent dans des conditions économiques moins bonnes que les femmes non mariées dans la mesure où il n'y a pas d'enfants au foyer.



La menace de la pauvreté

Depuis quelques années on se rend compte que la menace de pauvreté a de plus en plus tendance à se déplacer de la catégorie des personnes âgées vers celle des enfants. Au cours des 15 dernières années, le nombre d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale a quadruplé. Christian Palentien de l'Université de Bielefeld déclare très pertinemment : « Avoir des enfants revient à faire tout ce qu'il faut pour se ruiner. » Ceci ne vaut néanmoins pas pour toutes les familles, ni pour toutes les phases de la vie. Ce sont surtout les jeunes femmes de moins de 30 ans, élevant seules des enfants de moins de six ans, qui sont concernées. Plus des deux-tiers d'entre elles ont un revenu ne dépassant pas le seuil de l'aide sociale. Par contre, les parents dont les enfants volent de leurs propres ailes forment le groupe économique le mieux nanti. ■



Walter BIEN
expert national

Walter Bien, chercheur sur la famille, dirige depuis 1987 le service des Rapports sur les questions sociales de l'Institut allemand pour la Jeunesse à Munich.

Deutsches Jugendinstitut e.V.
Sozialberichterstattung
Nockherstrasse 2, D-81541 Munich

Téléphone: +49-89-623 06 234
Télécopie: +49-89-623 06 162
e-mail: bien@dji.de
site internet: <http://www.dji.de>

Autriche

La société et les entreprises veulent être plus attentives à la famille

Modes d'existence

En 1998 on enregistrait 81.233 naissances, soit une moyenne de 1,34 enfants par femme. C'est là le taux le plus bas qui ait jamais été observé en Autriche. Ceci signifie qu'actuellement une génération de parents n'est « remplacée » qu'à 66 % par une génération d'enfants. Les jeunes attendent aussi plus longtemps pour fonder un foyer, les jeunes couples vivent fréquemment en cohabitation et le nombre des personnes vivant seules augmente. Néanmoins, même parmi les jeunes, on ne trouve qu'une minorité – dans les villes – ayant choisi délibérément de vivre en solo.

Les faits sont là pour le prouver : la vie en couple, le mariage et la famille restent aujourd'hui encore les modes d'existence les plus importants pour les Autrichiens. En 1997, on comptait en Autriche 2,25 millions de

familles nucléaires, autrement dit de couples (mariés ou non) avec enfant(s) ou sans enfant et de ménages monoparentaux avec enfant(s). 1,44 millions, soit près des deux tiers (64 %) des ménages, étaient des familles avec enfants vivant sous le même toit. On assiste donc à une transformation – même si la situation ne change pas assez radicalement pour que l'on puisse parler de mutation. Parmi les changements les plus importants, on citera une nette augmentation du nombre des parents ayant fini d'élever leurs enfants – comptant dans les statistiques comme parents sans enfants.

Politique familiale

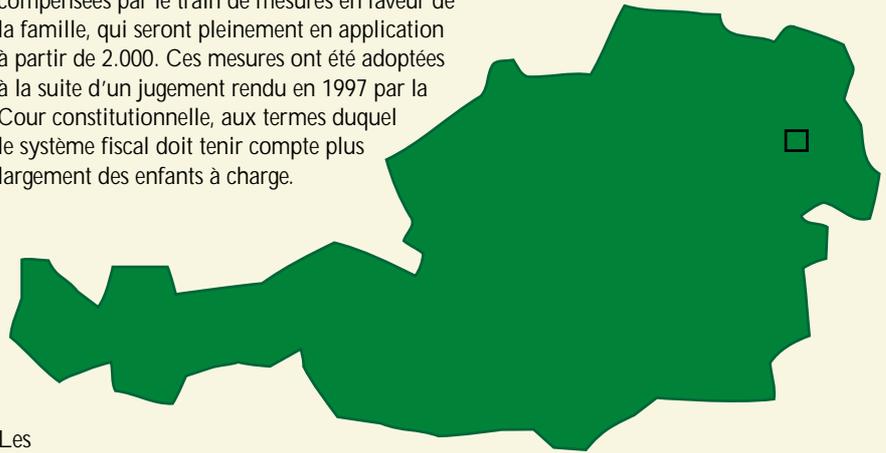
Au début des années 90, les prestations familiales ont été augmentées. La durée du congé parental payé a été portée à deux ans et le montant des allocations familiales a été relevé. En 1995 et 1996, on est en partie revenu sur ces deux mesures en raison du programme d'austérité adopté par le gouvernement. Les familles ont été le seul groupe de la population à faire les frais d'amputations réelles, représentant un montant total de trois milliards de schillings (218 millions d'euros). Cependant, ces restrictions ont été ou seront plus que

compensées par le train de mesures en faveur de la famille, qui seront pleinement en application à partir de 2000. Ces mesures ont été adoptées à la suite d'un jugement rendu en 1997 par la Cour constitutionnelle, aux termes duquel le système fiscal doit tenir compte plus largement des enfants à charge.

Les possibilités de venir en aide aux parents de jeunes enfants font l'objet de vives discussions. A la suite d'une étude de faisabilité concernant le chèque-garderie (*Kinderbetreuungsscheck*), effectuée par l'Institut autrichien de recherche sur la famille (ÖIF), les différents modèles (allocation de congé parental accordée à toutes les mères, allocation pour garde d'enfant pendant trois ans, allocation de congé parental sous condition de ressources) sont actuellement discutés au niveau politique. La controverse porte sur le fait de savoir si l'allocation de congé parental doit continuer à être liée à l'assurance-chômage ou bien s'il doit s'agir d'une forme de revenu de base, accordé à tous les parents pendant une phase déterminée de la vie, indépendamment d'une activité rémunérée antérieure.

Conciliation de la vie familiale et professionnelle

On discute à ce sujet de mesures telles que la création de structures d'accueil pour les enfants dans les entreprises, horaires de travail permettant de s'occuper de ses enfants, mesures de réinsertion des mères s'étant arrêtées de travailler, etc. Le ministère de la Famille a demandé un audit effectué en collaboration avec le secteur économique sur le sujet « Profession et famille ». Les entreprises peuvent faire contrôler leur attitude favorable à la famille et l'améliorer, sur la base d'un module complémentaire à la certification ISO.



Belgique

La lutte contre les sévices sexuels

Ces dernières années, l'affaire Dutroux a dominé les discussions. Elle a déclenché, comme on le sait, un débat public sur les sévices sexuels à l'égard des enfants. Les lacunes du système judiciaire ainsi mises en évidence ont amené à adopter des dispositions plus sévères à l'égard de la traite d'êtres humains et de l'exploitation d'enfants à des fins pornographiques. De vastes campagnes d'information sur le viol au sein de la famille et la prostitution des enfants ont été lancées et des centres de consultation spéciaux ont été ouverts. La Belgique intervient aussi dans cette question à l'échelon européen ; elle a notamment proposé d'élargir les compétences d'Europol à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Elle a désigné un Délégué Général de la Communauté Française aux droits de l'enfant (1991-1997) et créé un Commissariat aux droits de l'enfant pour la communauté de langue néerlandaise (1997-1999). Les initiatives les plus importantes restent cependant la fondation de « *Child Focus* », le « Centre Européen pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités » reconnu comme institution d'utilité publique de dimension internationale.



Helmuth SCHATTOVITS
expert national

Helmuth Schattovits dirige l'Institut autrichien de recherche sur la famille qui est aussi depuis 1998 le siège de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales.

Institut autrichien de recherche sur la famille (ÖIF)

Gonzagagasse 19/8, A-1010 Vienne

Téléphone: +43-1-535 14 54 18

Télécopie: +43-1-535 14 55

e-mail: helmuth.schattovits@oif.ac.at

site internet: <http://www.oif.ac.at/>



Wilfried DUMON
expert national

Faculteit Sociale Wetenschappen,
Departement Sociologie
Katholieke Universiteit Leuven
E. van Evenstraat 2b, B-3000 Leuven

Téléphone: +32-16-32 31 88 ou +32-16-32 31 87
Télécopie: +32-16-32 33 65
e-mail: wilfried.dumon@soc.kuleuven.ac.be
site internet: <http://www.kuleuven.ac.be/kuleuven/>

Politique financière du gouvernement à l'égard des familles

Par suite de la fédéralisation de l'Etat belge, les compétences en matière de politique familiale appartiennent aux régions tandis que les questions financières relèvent de l'Etat fédéral. Les compétences pour les questions familiales se trouvent ainsi réparties entre

différentes instances et il est difficile d'avoir une vue d'ensemble. Pour pouvoir satisfaire aux critères de convergence imposés par le Traité de Maastricht, le gouvernement belge a été contraint de prendre différentes mesures, tant du côté des dépenses que de celui du financement ; ces mesures n'ont cependant pas eu d'influence fondamentale sur les familles. Les salaires et les allocations ont été indexés en fonction de l'inflation, ce qui s'est traduit par une augmentation de 2 % des allocations familiales.



Démographie

L'évolution démographique observée en Belgique est analogue à celle des autres pays européens :

- Baisse de la natalité (actuellement 1,13 enfants par femme).
- Recul de la nuptialité de 1 % entre 1994 et 1995 s'accompagnant d'une augmentation de la probabilité de divorces.
- L'âge moyen du mariage est d'un peu moins de 30 ans pour les hommes, légèrement au-dessus de 31 ans pour les femmes.

Structure de la famille

Le ménage à deux revenus est le type le plus courant en Belgique ; on observe toutefois une progression de la proportion de ménages vivant sur un seul salaire. Le nombre des enfants vivant dans un ménage à un revenu est passé de 5,6 % en 1985 à 8,8 % en 1992. Pendant cette même période, on a vu diminuer la proportion

des enfants élevés dans un ménage « pauvre » par un parent isolé. Plusieurs raisons à cela : le minimum vital pour les parents isolés a été relevé et le nombre de parents isolés exerçant une activité rémunérée a augmenté.

Conciliation de la vie familiale et professionnelle

En 1996 a été adopté un arrêté royal reconnaissant de nouvelles formes d'interruption de carrière. Alors qu'on ne connaissait auparavant que l'interruption à plein temps et l'interruption à mi-temps, il est désormais possible de prévoir des pauses d'un cinquième, d'un quart ou d'un tiers du temps de travail. L'allocation mensuelle d'interruption de carrière est également majorée lorsque la pause intervient dans les trois ans suivant la naissance d'un deuxième enfant ou d'un enfant de rang plus élevé. ■



Il existe en Belgique un hebdomadaire en néerlandais et un périodique bimensuel en français, traitant de façon approfondie de différents sujets relatifs à la famille : enseignement, chômage chez les jeunes, etc. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Bond van Grote en van Jonge Gezinnen (BGJG)
Troonstraat 125
B-1050 Bruxelles, Belgique
Tél.: +32-2-507 88 77
e.mail : bjgg.studie@village.uunet.be

Ligue des familles
127 rue du Trône
B-1050 Bruxelles, Belgique
Tél.: +32-2-507 72 11

Danemark

30 % de la population active vit des deniers publics

Un débat général sur l'Etat-providence danois a abouti à plusieurs initiatives gouvernementales et décisions parlementaires mais sans que l'on n'enregistre de grands changements législatifs concernant la famille. Le plus gros problème posé par le modèle danois de l'Etat-providence est le poids qu'il fait peser sur le budget. Le volume énorme des redistributions – environ 30 % de la population en âge de travailler a comme principale source de revenus une redistribution provenant de la Sécurité sociale – a suscité un certain nombre de discussions sur une nouvelle organisation du système social.

Structure de la famille

Etant donné que la plupart des mères exercent une activité professionnelle, les parents ont tendance à se partager pour s'occuper des enfants. 86 % des femmes âgées de 30 à 50 ans se consacrent à leur métier (autrement dit travaillent au moins 30 heures par semaine). Au Danemark, comme dans d'autres pays, les femmes se chargent d'une plus grande partie des travaux ménagers (non rémunérés) que les hommes. Tandis que les père consacrent plus de temps à leur activité professionnelle. On observe

pourtant une tendance à une répartition mieux équilibrée du temps entre les deux membres du couple.

On estime que, bientôt, un enfant sur trois assistera à la séparation de ses parents. 11 % des enfants de parents divorcés (28.000 enfants de moins de 18 ans) vivent avec leur père. Le pourcentage est toutefois beaucoup plus bas pour les enfants en bas âge. Le nombre des enfants ne vivant pas avec leurs parents est en recul depuis les années 80 (il était de 1,3 % en 1996).



sur les souhaits émis par les salariés. Ceux-ci demandaient en premier lieu une plus grande souplesse des horaires de travail et plus de flexibilité dans l'organisation du travail. On a été surpris de voir que les salariés ne souhaitaient pas de garderies mises en place par l'entreprise mais que les parents préféraient les garderies publiques.

Politique en faveur de la famille

En 1993, le Comité interministériel pour l'enfance a lancé un programme devant permettre de mieux concilier vie familiale et professionnelle. Un rapport publié par la suite conclut qu'il est possible de créer des milieux de travail plus favorables aux familles en se basant

Malgré la création d'un nombre élevé de places de garderie au cours des dernières années, la demande continue à dépasser l'offre. On accorde également une nouvelle attention à la demande de services de garde en dehors des heures normales de travail.

Il existe des structures d'accueil des enfants pour toutes les catégories d'âge, des crèches et garderies à la garde dans une famille ou aux services d'accueil des enfants après l'école. La « garantie d'accueil » oblige les collectivités locales à mettre des services agréés à disposition en nombre suffisant.

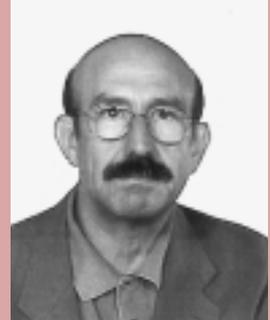
D'une façon générale la situation des familles et des enfants est satisfaisante. On peut dire cependant que, à revenu familial égal, les familles ayant des enfants ont en moyenne un revenu par tête plus bas que les familles sans enfants en raison du nombre plus grand de personnes devant vivre sur ce revenu.

Répercussions du chômage sur les enfants

De nombreux problèmes familiaux sont en relation directe avec le chômage des parents. En 1998, 7,3 % des Danois étaient au chômage. Les actes de violence, les problèmes de santé et les problèmes familiaux, les tentatives de suicide, l'alcoolisme et les condamnations apparaissent de façon massive, en général chez les chômeurs de longue durée. La moitié des enfants appartenant à une famille de chômeurs de longue durée assistent à la dissolution de leur famille.

Espagne

Les jeunes ont du mal à trouver un emploi



Juan Antonio FERNÁNDEZ CORDÓN
expert national

Instituto de Economía y Geografía (CSIC)
Calle Pinar, 25, E-28006 Madrid

Téléphone: +34-91-411 23 57
Télécopie: +34-91-562 55 67
e-mail: jafc@ieg.csic.es

La situation économique de l'Espagne s'est nettement améliorée au cours des dernières années. La progression du PIB et le recul de l'inflation, tombée à 1,5 % en 1998, sont les aspects les plus marquants de l'évolution de l'économie espagnole. Par contre, le taux de chômage reste élevé (18,2 % fin 1998) et constitue le plus gros problème social. Le chômage touche surtout les jeunes et les femmes. La majorité des sans emploi sont pris en charge par la famille. Le taux de chômage des chefs de famille n'est que de 9 % tandis qu'il est de trois à quatre fois plus élevé pour leurs filles et leurs fils.

Démographie

La fécondité s'est établie à un niveau très bas (1997 : 1,16 enfant par femme) et continue à baisser chez les plus jeunes. Le chômage étant particulièrement élevé parmi les jeunes, ceux-ci sont souvent contraints de vivre chez leurs parents. 30 % des femmes et 14 % des hommes seulement vivent en couple alors que la moyenne est de respectivement 55 % et 36 % dans des pays tels que la France, l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Fin 1996, l'Espagne comptait



Jens BONKE
expert national

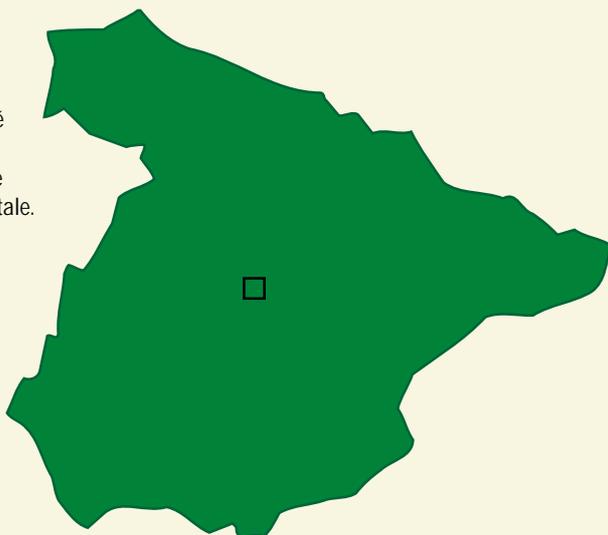
Jens BONKE, économiste, s'occupe en premier lieu des besoins en temps, de l'évaluation des travaux ménagers non rémunérés en termes financiers, de la répartition des ressources au sein des familles et entre les familles ainsi que du bien-être social et des questions relatives aux enfants.

Social Forsknings Institutet

Herluf Trolles Gade 11
DK-1052 Copenhagen

Téléphone: +45-33-48 08 86
Télécopie: +45-33-48 08 33
e-mail: jeb@sfi.dk
site internet: <http://www.sfi.dk>

6,8 millions d'enfants de moins de 16 ans qui représentaient 17,3 % de la population espagnole. La grande majorité de ces enfants vivent dans une famille biparentale.



Politique familiale

L'Espagne ne connaît pas l'allocation de congé parental. Les parents interrompant leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ne touchent pas d'indemnité pendant cette période. En 1997, les allocations pour enfants à charge ont été majorées sur la base du taux d'inflation prévu. Les montants déductibles des impôts sont très faibles par rapport aux dépenses réelles d'une famille. Les avantages fiscaux ne jouent donc pas un grand rôle dans la protection économique de la famille. Il existe néanmoins une allocation spéciale pour les familles nombreuses.

Le nombre des structures publiques d'accueil des enfants est insuffisant. En Espagne, les hommes ne participent que très rarement aux travaux du ménage. Le gouvernement accorde une aide aux crèches sur les lieux de travail mais l'offre est loin de suffire à la demande. Il est donc d'autant plus difficile pour les femmes de concilier famille et travail. Un autre problème est celui de la pauvreté. On estime à 15 % la proportion des ménages avec enfants de moins de 17 ans vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Enfants en danger

Les principaux dangers menaçant les enfants sont les mauvais traitements, les sévices sexuels et l'exploitation économique. Il ressort d'enquêtes locale, ensuite extrapolées à toute l'Espagne, que 23 % des filles et 15 % des garçons auraient été victimes d'abus sexuels au moins une fois au cours de leur vie. Selon les chiffres officiels, le travail des enfants n'est pas très fréquent : 3 enfants de 14-15 ans sur 1.000 travaillaient en 1995, contre 5 sur 1.000 en 1990. Cependant, dans les zones rurales ou les petites villes, les taux élevés d'absentéisme scolaire sembleraient indiquer qu'il y a malgré tout en Espagne un certain nombre d'enfants qui travaillent.

Finlande

Tous les enfants ont droit à une place dans une structure d'accueil

La politique familiale finlandaise s'inspire du modèle de l'Etat-providence scandinave (ou nordique). Vers le début des années 90, la politique sociale finlandaise a dû faire face aux problèmes causés par le brusque fléchissement de la conjoncture. Entre 1991 et 1994, tous les salariés ont vu leur revenu net baisser de 7,6 % en moyenne. Situation qui a encore aggravé les controverses à l'égard de la politique sociale. Les dépenses sociales ont été réduites à différents niveaux et ce sont principalement les familles et les chômeurs qui ont fait les frais de ces amputations. En dépit de ces difficultés, la Finlande est le seul Etat de l'UE à avoir mis en œuvre intégralement les 50 directives sociales en vigueur. L'économie finlandaise s'est nettement redressée au cours des dernières années.



Sirpa TASKINEN
experte nationale

Sirpa Taskinen a une formation de psychologue et a exercé cette profession en milieu hospitalier et dans des centres d'orientation familiale ; elle travaille maintenant au Centre national de recherche et développement pour le bien-être et la santé (STAKES) où elle est responsable du secteur bien-être et santé ainsi que de la politique sociale.

National Research and Development Centre for Welfare and Health (STAKES)

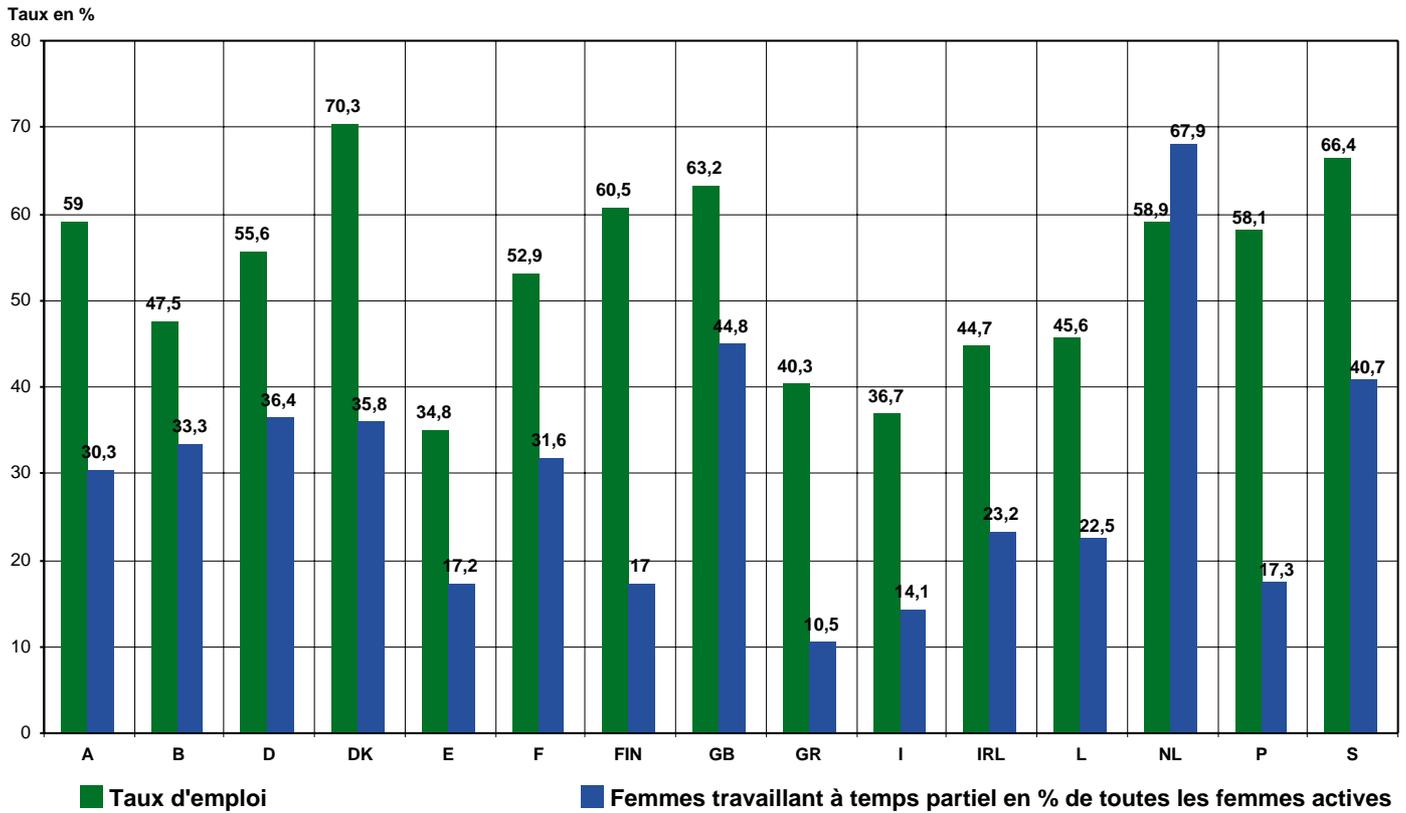
Siltasaarekatu 18
PO Box 220, FIN-00531 Helsinki

Téléphone: +358-9-39 67 2148
Télécopie: +358-9-39 67 2201
e-mail: sirpa.taskinen@stakes.fi
site internet: <http://www.stakes.fi/>

Démographie familiale

La Finlande continue à avoir un taux de fécondité relativement élevé et compte parmi les pays ayant le taux le plus bas de mortalité puerpérale (3,3/100.000), de mortalité infantile (4,0/1.000) et de mortalité infantile (3,9/1.000) (1997). Le nombre des séparations et des divorces est en augmentation, cependant quatre enfants sur cinq passent leur enfance avec leurs parents naturels. Le nombre de couples cohabitant sans être mariés a augmenté rapidement. En 1997, ils représentaient une famille sur six. Toutefois les partenaires décident souvent de se marier lorsqu'un enfant arrive. Les parents vivant en union libre sont plus nombreux qu'autrefois, mais le nombre des mères élevant seules leur enfants est en progression. Les séparations et les divorces sont plus fréquents dans le cas de couples sans enfants. Ce sont les parents de deux enfants qui représentent les unions les plus stables.

Taux d'emploi pour les femmes (1998)



Source: Base de données New Cronos

Le risque de voir leurs parents se séparer est 5 fois plus élevé pour les enfants de couples non mariés que pour ceux de couples mariés.

Conciliation de la vie familiale et professionnelle

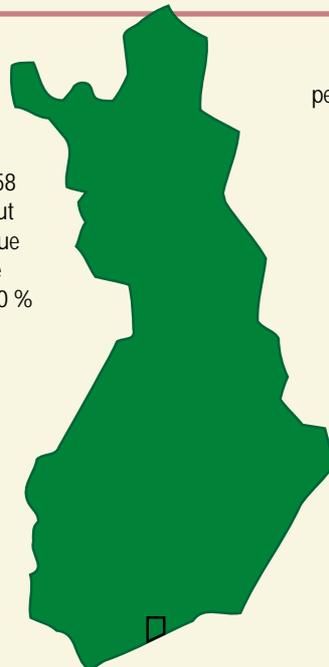
Les Finlandais sont très fiers des progrès de l'égalité de chances dans leur pays. La proportion des femmes actives est très élevée. Les jeunes pères prennent de plus en plus leur part de responsabilités pour s'occuper des enfants et du foyer. La plupart des jeunes mères exerçant une activité professionnelle continuent néanmoins à effectuer la majeure partie des travaux domestiques.

Un projet sur la conciliation de la vie familiale et professionnelle, financé par l'UE, est en cours de réalisation en collaboration avec dix lieux de travail différents. Divers modèles ont été mis à l'essai, entre autres la possibilité d'établir un compte d'épargne-temps pouvant être utilisé lorsqu'on a besoin de congés pour s'occuper des enfants.

Accueil des enfants

Les femmes ont droit à un congé de maternité de 105 jours ouvrables ; le congé parental de 158 jours succédant à cette période peut être utilisé aussi bien par le père que par la mère. L'indemnité de congé parental est en moyenne égale à 70 % du revenu. Le pourcentage est inférieur lorsque le revenu atteint un certain plafond. En outre, tous les nouveaux-nés ont droit à un gros paquet de layette. L'allocation pour enfant à charge est versée jusqu'au 17^e anniversaire de l'enfant.

Depuis 1973, les communes ont le devoir de créer des équipements d'accueil pour les enfants. Depuis 1990, le droit à une place dans une structure publique d'accueil est garanti pour les enfants de moins de 3 ans ; en 1996, ce droit a été étendu à tous les enfants de moins de 7 ans. Les familles à faible revenu



peuvent être exemptées du total de la contribution aux frais. Les parents d'enfants de moins de trois ans qui ne profitent pas des services des équipements d'accueil publics touchent une allocation pour la garde de leurs enfants à la maison. ■

France

Renaissance de la famille

Elle a beaucoup changé ! On pourrait ainsi caractériser en deux mots la famille française. Par exemple, la probabilité de divorce a quadruplé depuis 1965 (passant de 10 % à 40 % pour 1997). Il y a une trentaine d'années, à peine 6 % des enfants naissaient hors mariage ; en 1997, ce taux était passé à 40 %. Cependant, les Français redécouvrent les qualités de la famille. Non pas que les comportements aient vraiment changé en profondeur, mais de nouvelles idées commencent à s'installer. « Le meilleur moyen, actuellement, de vendre un aspirateur en France c'est de montrer dans la publicité un homme en train de faire le ménage » déclare ironiquement Claude Martin.

Concilier vie familiale et professionnelle

Le problème de la conciliation du travail et de la vie familiale fait, en France aussi, l'objet de débats passionnés, et pourtant l'aide dont bénéficient effectivement les femmes est toujours insuffisante. 70 % des femmes et 45 %

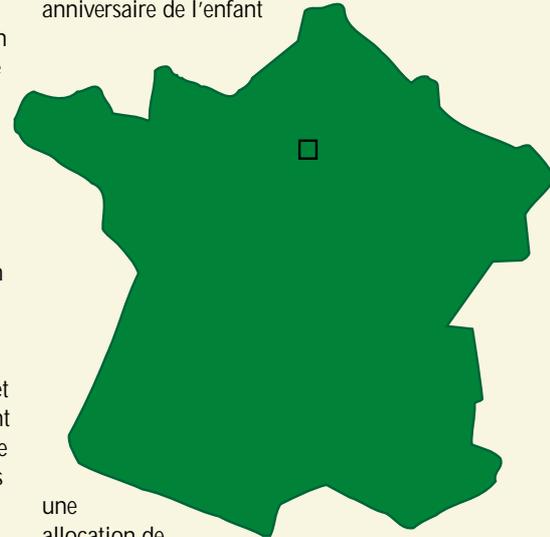
des mères de trois enfants exercent une activité rémunérée.

16 % des femmes travaillent à temps partiel (contre 11 % il y a dix ans). Les pouvoirs publics mettent souvent cette forme d'emploi en avant comme permettant de mieux articuler vie familiale et vie professionnelle. Mais les entreprises, elles, voient là surtout un moyen d'améliorer la flexibilité du personnel. Il existe pourtant des cas « exemplaires » : tel celui de Sainte-Camille, hôpital privé à but non lucratif, distingué dans un concours européen. Afin d'offrir de meilleures conditions de travail à son personnel, il a créé une association de services mettant diverses prestations à la disposition du personnel hospitalier. Ainsi, l'infirmière qui apporte son linge sale le matin le reprend lavé et repassé en rentrant chez elle. On peut également s'adresser à cette association pour les travaux de couture, la cuisine ou le ménage. Dix chômeurs de longue durée ont été recrutés avec l'aide de l'A.N.P.E. pour assurer ces services.

Garde des enfants

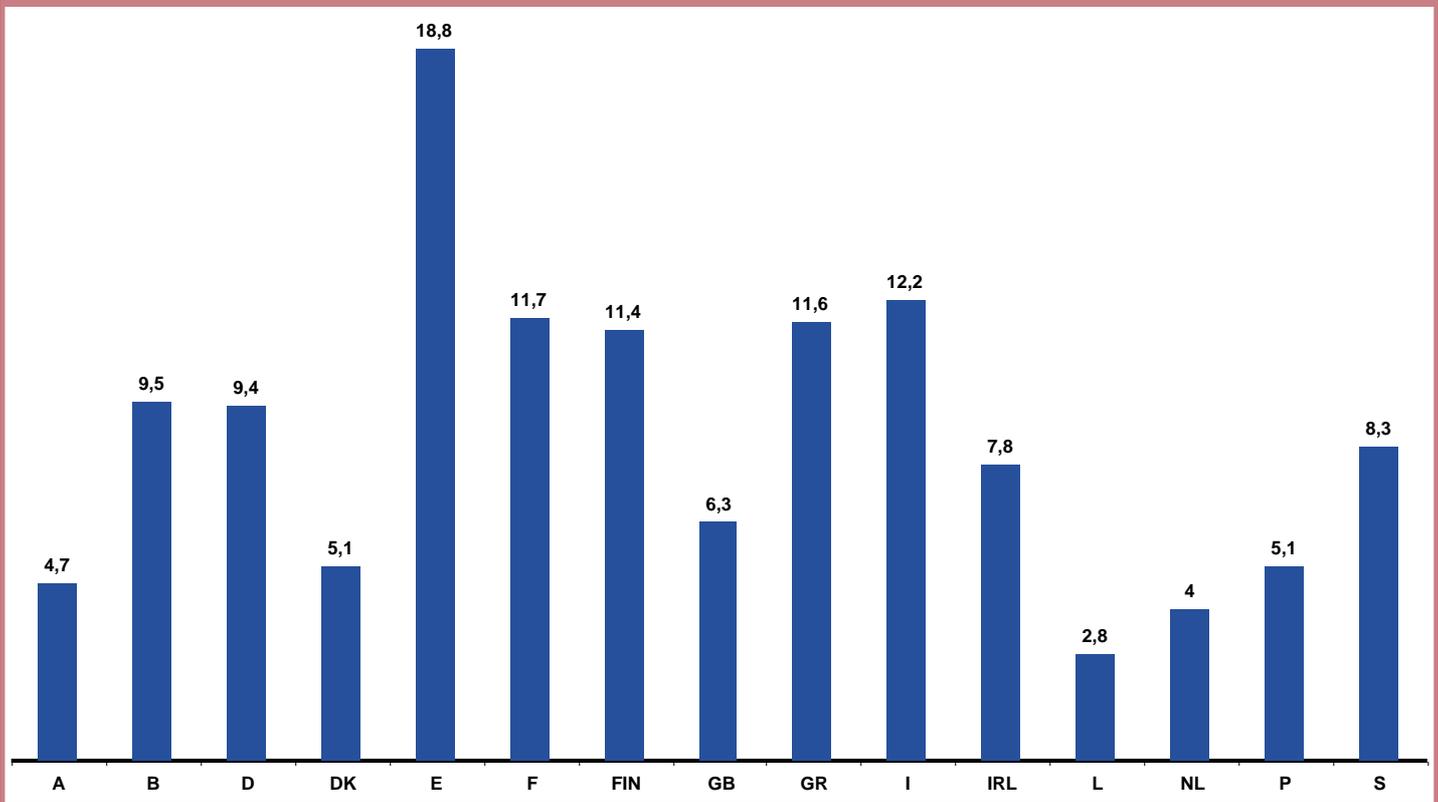
La garde des enfants reste au centre des préoccupations. Depuis 1988, 1.800 « contrats-enfance » ont été signés avec les collectivités locales pour aider au développement des modes d'accueil collectif.

Depuis 1995, les parents confiant, pendant la journée, leur enfant à une nourrice agréée touchent jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant



une allocation de 800 francs (122 euros) par mois. Depuis 1986, l'Etat accorde une aide aux parents exerçant l'un et l'autre une activité professionnelle et faisant garder leurs enfants de moins de six ans par une employée de maison. Cette mesure est extrêmement controversée. Le marché des institutions de garde d'enfants ne progresse pas.

Taux de chômage (1998) en %



Source: Base de données New Cronos



Claude MARTIN
expert national

Centre de recherches administratives et politiques CNRS
Institut d'études politiques de Rennes
Bld. de la Duchesse Anne 104, F-35700 Rennes

Téléphone: +33-2-99 02 28 38
Télécopie: +33-2-99 02 28 66
e-mail: cmartin@ensp.fr
site internet: <http://www.cnrs.fr/>

Une allocation parentale d'éducation est versée à l'un des deux parents interrompant partiellement ou complètement son activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant de moins de trois ans, à condition cependant d'avoir à s'occuper de deux enfants au moins. Le taux plein de cette allocation est de 2.964 francs (452 euros) par mois pour un parent cessant toute activité professionnelle ; il existe également des taux partiels.

Grèce

L'école à tour de rôle

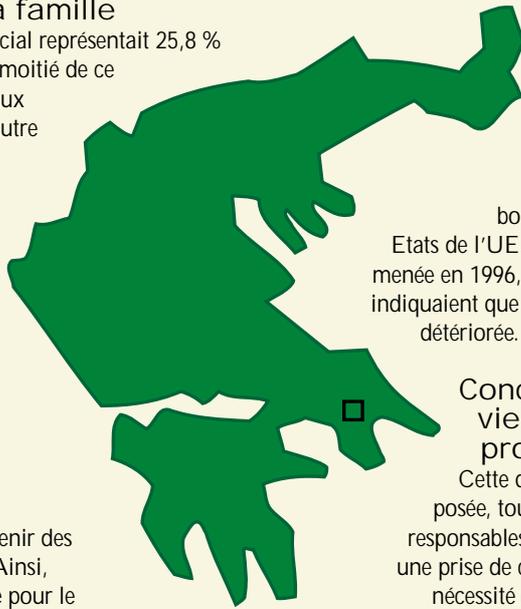
Démographie

La fécondité continue à décliner ; en 1996, le taux était inférieur à 1,4 enfants par femme. La plupart des enfants naissent dans le mariage. Le taux de divortialité reste très bas, mais trois divorces sur quatre concernent des familles ayant des enfants. Il s'agit fréquemment de couples mariés depuis cinq à sept ans seulement ; les enfants vivant ce divorce sont donc très jeunes.

Politique de la famille

En 1977, le budget social représentait 25,8 % du PNB. En 1996, la moitié de ce budget était affectée aux assurances sociales, l'autre moitié se répartissait entre santé (4,8 %), éducation (3,4 %), assistance sociale (2,2 %), logement (0,7 %), chômage et formation en vue de la réinsertion (0,8 %) et divers (1,1 %).

L'aide apportée aux familles a entre autres objectifs celui de soutenir des familles nombreuses. Ainsi, l'allocation mensuelle pour le troisième enfant est-elle passée de 34.000 drachmes (103 euros) à 40.000 drachmes (121 euros). En même temps, l'âge maximum de l'enfant donnant droit à cette prestation est passé de 3 à 6 ans. Les mères de 4 enfants ou plus reçoivent 10.000 drachmes (30 euros) par enfant non marié de moins de 23 ans. En outre, elles touchent une pension non imposable de 23.000 drachmes (70 euros) par mois à condition que le revenu mensuel du ménage ne dépasse pas 3 millions de drachmes



(9.236 euros). D'une façon générale, la situation financière des familles est beaucoup moins bonne que dans les autres

Etats de l'UE. Lors d'une enquête menée en 1996, 44 % des familles indiquaient que leur situation s'était détériorée.

Conciliation de la vie familiale et professionnelle

Cette question n'est même pas posée, tout au moins pas par les responsables. On assiste toutefois à une prise de conscience de la nécessité de venir en aide aux parents et ceci pour deux

raisons : premièrement, en Grèce la durée du

travail est plus longue que la moyenne européenne, deuxièmement, les horaires scolaires changent en permanence. Les salariés travaillent en moyenne 46,7 heures par semaine (les employeurs 60,5 heures, les indépendants 55 heures). 16 % des salariés ont un second emploi. Les syndicats demandent l'adoption de la semaine de 35 heures sans réduction de salaire, pour lutter contre le chômage. Le temps consacré chaque jour aux enfants est en moyenne de une heure et demie pour les femmes, 36 minutes pour les hommes.

En raison du nombre insuffisant de classes dans les grands centres urbains, l'enseignement est dispensé par roulement. Les enfants vont à l'école selon un système de rotation, une fois le matin, une fois l'après-midi. Cet emploi du temps pose de gros problèmes aux parents qui doivent gérer ces changements continuels d'horaire, qu'il s'agisse d'organiser la garde des enfants et les repas ou de les conduire à l'école et d'aller les chercher. La situation se complique lorsqu'une famille a plusieurs enfants dont les roulements ne concordent pas.

Un programme spécial a été adopté en vue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ayant en particulier pour objectifs de protéger les femmes du chômage et de la pauvreté, d'améliorer leur statut social et professionnel et de préserver leur santé.



Loukia M. MOUSSOUROU
experte nationale

Département de politique sociale et d'anthropologie sociale
Panteion Université
Leof. Syngrou 136, GR-176 71 Athens

Téléphone: +30-1-920 10 36 or +30-1-920 17 31
Télécopie: +30-1-923 82 90 or +30-1-920 17 31
e-mail: lmous@panteion.gr
site internet: <http://www.panteion.gr/>

Irlande

En Irlande : une population qui reste jeune

Politique familiale

De nombreuses naissances, une tendance croissante à la cohabitation et, pour les enfants, un risque élevé de pauvreté : tels sont les points de repère de la famille irlandaise. La croissance de son économie qui accuse un taux de 5,75 %, donc supérieur à la moyenne européenne, permet à l'Irlande de poursuivre une politique familiale active.

On ne peut pas, à vrai dire, parler de politique nataliste en Irlande. Gabriel Kiely dénote bien une intention nataliste dans l'augmentation des allocations familiales à partir du troisième enfant. Mais il s'agit en fait d'une mesure adoptée pour venir en aide aux familles pauvres ayant plusieurs enfants.



baisse du taux de nuptialité et la progression des naissances hors mariage sont les manifestations d'une tendance croissante à la cohabitation.

Enfants sans domicile fixe

L'Irlande compte 5.000 SDF, dont 10 % d'enfants de moins de 10 ans. Tous les ans, plus de 400 enfants sans abri sont recueillis dans les rues de Dublin. Selon un rapport publié à ce sujet, les SDF sont de plus en plus jeunes. Les enfants quittent leur domicile pour raisons de difficultés avec leurs parents, de pauvreté, de mauvais traitement ou parce qu'on ne s'occupe pas d'eux.

Parents isolés

Le ministre des affaires sociales a créé en 1997 une nouvelle prestation pour familles monoparentales. Cette nouvelle allocation est venue remplacer l'ancienne allocation pour parents isolés ainsi que l'indemnité pour conjointes abandonnées. Elle ne fait pas de différence entre les femmes et les hommes et supprime la notion d'abandon sur laquelle était basé antérieurement le droit à l'aide sociale. Depuis 1997, les parents isolés touchent l'allocation maximum jusqu'à un revenu annuel de 6.000 livres (7.618 euros) ; dans la tranche suivante, jusqu'à 12.000 livres (15.237 euros), ils ont droit à une allocation partielle. Ces dispositions sont destinées à encourager l'accession des parents isolés au marché de l'emploi.

Conciliation de la vie familiale et professionnelle

En 1996, un rapport sur les initiatives favorables à la famille sur le lieu de travail relevait que « malgré la législation sur l'égalité des salaires et des chances, les pratiques de nombreux employeurs reflètent encore la notion selon laquelle le salarié est un travailleur de sexe masculin sans obligations familiales ».

Démographie

Entre les deux derniers recensements (1991-1996), le chiffre total de la population a augmenté de 2,7 %. Contrairement à ce que l'on observe dans les autres pays européens, cette croissance n'est pas due à l'immigration mais à une natalité exceptionnellement élevée pour l'Europe. En 1997, chaque femme irlandaise avait, statiquement parlant, 1,92 enfants. On enregistre néanmoins en Irlande aussi un recul de la natalité, quoiqu'en partant d'un niveau relativement élevé. A noter que plus du cinquième des enfants naissent hors mariage. L'Irlande a la population la plus jeune de l'Union européenne : la proportion des moins de 14 ans est de 30,9 %. En 1996 la proportion des plus de 65 ans était de 11 %. Selon les prévisions, en 2026, cette tranche d'âge ne représentera plus que 19 % de la population. La population irlandaise va donc encore rester très jeune pendant les prochaines décennies.

Structure de la famille

En 1994, le taux de nuptialité était de 4,4 pour 1.000 habitants. Ce chiffre continue à s'inscrire dans la tendance décroissante continue enregistrée depuis les années 70. Bien qu'on ne dispose pas de données fiables sur la cohabitation, il est généralement admis que la



Gabriel KIELY
expert national

Gabriel Kiely est directeur du département de politique sociale et de travail social de l'Université de Dublin. Il dirige également le Centre d'études sur la famille et il est, depuis sa fondation, membre de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales.

Family Studies Centre
Department of Social Sciences
University College Dublin
Belfield Campus, IRL-Dublin 4

Téléphone: +353-1-706 85 10
+353-1-706 84 19
Télécopie: +353-1-706 11 97

Protection des mères et des femmes enceintes

Outre les dispositions de la législation du travail (protection des travailleurs) concernant les femmes enceintes et les mères après la naissance de leur enfant, il existe des règlements de sécurité sociale, appliqués dans tous les pays par les systèmes responsables de l'hygiène, à savoir : en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Finlande, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas, les organismes publics d'assurance-maladie ; dans les autres pays, les services de la santé publique.

Les prestations dans le cadre des allocations de maternité comprennent des prestations en nature (dont les soins médicaux) et des prestations en espèces destinées à compenser la perte de salaire pendant le congé de maternité légal. La durée de ces prestations n'est pas identique dans tous les pays de l'Union européenne et varie entre 14 et 28 semaines. De même, le montant des prestations varie entre 50 % (Grèce) et 100 % (Espagne, Pays-Bas et Portugal) de la perte de salaire brut. Normalement, il faut justifier d'une période déterminée d'affiliation au système considéré pour pouvoir toucher ces prestations.

Italie

Plus de vieux que de jeunes

Evolution démographique

L'image stéréotypée de la famille nombreuse italienne appartient au passé. Le nombre de familles augmente mais la taille des familles ne cesse de diminuer. Un fait est que le nombre des naissances est inférieur de 40 % à ce qu'il devrait être pour assurer la stabilité de la population d'une génération à l'autre. La moyenne des enfants est de 1,2 par femme. Au cours des 20 dernières années, il y a eu si peu de naissances en Italie que ce pays était en 1996 le seul du monde à avoir plus de personnes âgées que de jeunes. Le vieillissement de la population est un énorme problème pour la société italienne. Dans l'espace de 10 ans, le montant des rentes à payer a augmenté à une vitesse vertigineuse par rapport au P.I.B. Les rentes absorbent plus de 70 % des dépenses sociales.

D'une façon générale, il y a de moins en moins de mariages et ceux-ci finissent de plus en plus souvent par le divorce. Néanmoins, en Italie, le taux de divortialité est encore très inférieur au niveau européen. Environ 90 % des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs deux parents, tout juste 8 % avec un seul parent.

La situation de la femme a, elle aussi, beaucoup changé en Italie. Aujourd'hui les femmes s'intéressent de plus en plus à autre chose que la famille ; dans leur formation et au travail, elles poursuivent les mêmes objectifs que les hommes. Elles diffèrent donc le moment du mariage et celui d'avoir des enfants et ne veulent que très peu d'enfants. En Italie, les femmes actives représentent toujours une proportion inférieure au niveau de beaucoup d'autres Etats européens, mais elles rattrapent leur retard. Les jeunes Italiennes arrivent nombreuses sur le marché du travail et veulent continuer à exercer leur activité professionnelle lorsqu'elles ont des enfants.

« Chez maman »

Une des raisons pour lesquelles les jeunes restent dans leur famille



Giovanni B. SGRITTA
expert national

Dipartimento di Scienze Demografiche
Università degli Studi di Roma 'La Sapienza'
Via Nomentana 41, I-00161 Rome

Téléphone: +39-06-499 195 20
Télécopie: +39-06-853 033 74
e-mail: sgritta@dss.sta.uniroma1.it
site internet: <http://www.uniroma1.it>

d'origine est le fait qu'ils attendent de plus en plus longtemps pour fonder leur propre foyer. 90 % des enfants de moins de 24 ans vivent chez leurs parents – et ceci non seulement lorsqu'ils font des études ou sont financièrement dépendants de leurs parents, mais aussi lorsqu'ils gagnent leur vie. Les experts expliquent cette tendance par les racines culturelles et les traditions, le sens italien de la famille et la forte influence catholique. Dans le Sud, cependant, la décision, pour les jeunes, de rester chez leurs parents ne correspond pas vraiment à un choix. Plus du tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont au chômage, dans certaines régions on enregistre même un taux de 50 à 60 %.

Le travail des enfants

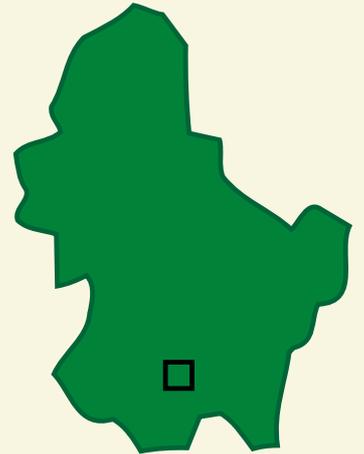
Aux termes de la loi, les enfants ne peuvent pas travailler avant l'âge de 15 ans. Néanmoins, la scolarité obligatoire se termine à 14 ans. Cet intervalle favorise l'emploi clandestin des mineurs. Il ressort d'une étude que 50.000 enfants de moins de 14 ans travaillent illicitement. Un enquête menée en 1989 indique que 7 % des enfants âgés de 6 à 13 ans travaillent pour leurs parents, en dehors du foyer, de façon plus ou moins continue. ■

Luxembourg

Il est rare que les deux parents travaillent à plein temps

Evolution démographique

En 1996, le nombre des naissances a augmenté de 4,9 %, le taux de fécondité était de 1,76 % – des chiffres qui n'avaient plus été atteints depuis le début des années 70. Il faut dire que cette croissance est imputable en premier lieu à la population étrangère ; les Luxembourgeois eux-mêmes sont de moins en moins nombreux. La croissance démographique de 1995 à 2005 devrait se traduire par une structure de l'âge assez mal équilibrée. On va notamment assister à une augmentation de plus de 40 % de la proportion des personnes âgées (plus de 60 ans), un des taux les plus forts de l'Union européenne.



Les statistiques

laissent prévoir au Luxembourg comme dans d'autres Etats comparables de l'Union européenne – une augmentation des naissances hors mariages ainsi que des divorces. 15 % des enfants naissent hors mariage.

Politique familiale

En règle générale, les équipements d'accueil des enfants sont insuffisants pour permettre aux mères de concilier vie familiale et professionnelle. 17 % des enfants seulement vivent dans un foyer où la mère et le père travaillent à plein temps.

Les équipements d'accueil des enfants ne répondent pas à l'attente des mères. Une femme sur deux souhaiterait un plus grand nombre de crèches et de jardins d'enfants dont les heures d'ouverture correspondent à leurs besoins. En 1996, 1.123 enfants de 2 mois à 6 ans ont trouvé

une place dans une structure d'accueil tandis que 862 demandes n'ont pu être satisfaites.

Les enfants entrent à la maternelle à 4 ans. L'école élémentaire débute à 6 ans et la scolarité obligatoire dure jusqu'à l'âge de 15 ans. Normalement, l'école ferme après les classes. Il n'y a que 12 communes – sur 118 – qui aient organisé l'accueil des élèves l'après-midi. Peu d'écoles ont une cantine ; les enfants doivent

Pierre HAUSMAN

expert national

CEPS - INSTEAD

BP 48, Bâtiment Administratif ARBED
Rue Emile Mark 44, L-4501 Differdange

Téléphone: +352-585-855 528
Télécopie: +352-585 588
e-mail: Pierre@post.ceps.lu
site internet: <http://ceps-nt1.ceps.lu/>

donc rentrer chez eux pour le repas de midi. Ce qui explique que les mères soient si nombreuses à rester au foyer.

La présence d'une très forte proportion de ressortissants étrangers (à l'école élémentaire, 30 % des enfants viennent de l'étranger) constitue un énorme défi pour l'ensemble du système ; le plurilinguisme est un élément essentiel du système d'éducation luxembourgeois.

Pays-Bas

La Hollande : le pays aux deux visages

La Hollande a deux visages : d'une part elle compte tout juste 5 % de mères ayant un emploi à plein temps. 29 % des Hollandais seulement – contre 75 % des Européens – sont d'avis que les femmes devraient contribuer au revenu de la famille. En Hollande, il est de bon ton que le salaire du père suffise pour subvenir aux besoins d'une famille de deux enfants. La plupart des femmes s'arrêtent de travailler à la naissance du premier enfant, les autres à la naissance du second. 4 % seulement des enfants en bas-âge sont envoyés au jardin d'enfant ou dans une autre structure d'accueil. La scolarité obligatoire commence à 5 ans, mais 95 % des enfants de 4 ans vont à la maternelle. Les enfants entrent à 6 ans à l'école élémentaire qui dure 6 ans.

D'autre part, le travail à temps partiel est extrêmement fréquent. Deux tiers des femmes exerçant une activité rémunérée travaillent moins de 35 heures par semaine. Les femmes peuvent donc concilier profession et éducation des enfants. Une mentalité moderne de division des travaux ménagers prévaut en théorie. Mais bien que beaucoup de pères se soient mis à changer leurs bébés et garder leurs enfants, les femmes ont mauvaise conscience dans leur désir d'être de bonnes mères.

Le gouvernement fournit lui-même de nombreux exemples d'orientation active vers la famille : plusieurs ministres quittent le Parlement de bonne heure pour avoir du temps pour leur famille ; le ministre des finances, p.ex., est bien connu pour conduire ses enfants à l'école le matin et faire en sorte d'être avec eux pour le repas de soir.

Conciliation de la vie familiale et professionnelle

La faible proportion de travail à plein temps fait que, en Hollande, le problème de la conciliation de la vie familiale et professionnelle n'est pas au cœur du débat. Le congé parental est très court et les entreprises offrent peu de structures d'accueil pour les enfants. La plupart des Hollandais sont relativement à l'aise et considèrent la famille comme une affaire privée, aussi ne sont-ils guère portés à exercer une pression sur la politique pour obtenir des changements. Même les femmes instruites préfèrent pour la majorité renoncer à leur activité professionnelle afin de s'occuper de leurs enfants. Si une mère veut continuer à



Hans-Joachim SCHULZE

expert national

Hans-Joachim Schulze travaille à la Vrije Universiteit ; ses recherches portent essentiellement sur les formes de communication au sein de la famille et sur les rapports entre les familles et leur environnement. Il travaille avec Peter Cuyvers, collaborateur du « Nederlandse Geezinsraad » (Conseil néerlandais de la famille), qui s'occupe de l'évolution de la famille et de l'élaboration de rapports sur la famille aux Pays-Bas.

Faculteit der Psychologie en Pedagogiek

Van der Boeorchorst Straat 1
NL-1081 BT Amsterdam

Téléphone: +31-20-444-88 84
+31-20-444-89 00
Télécopie: +31-20-444 87 45
e-mail: HJ.Schulze@psy.vu.nl
site internet: <http://www.psy.vu.nl/>

travailler, elle doit sacrifier de 30 à 50 % de son revenu pour assurer la garde et le transport des enfants.

Ce ne sont en tous cas pas des problèmes financiers qui obligent les femmes à exercer une activité rémunérée. En Hollande, il existe depuis 1963 le « Algemene Bijstandswet », ou revenu minimum garanti : toute personne n'ayant pas de revenu provenant du travail ou de la propriété a droit à ce revenu minimum garanti. Ainsi une mère élevant seule un enfant âgé de 10 ans touche-t-elle 1.444,9 florins (656 euros) nets par mois. Un couple ayant un enfant de 10 ans touche 2.004,22 florins (909 euros), un couple ayant un enfant de 8 ans et un de 12 ans, 2.189,77 florins (994 euros).

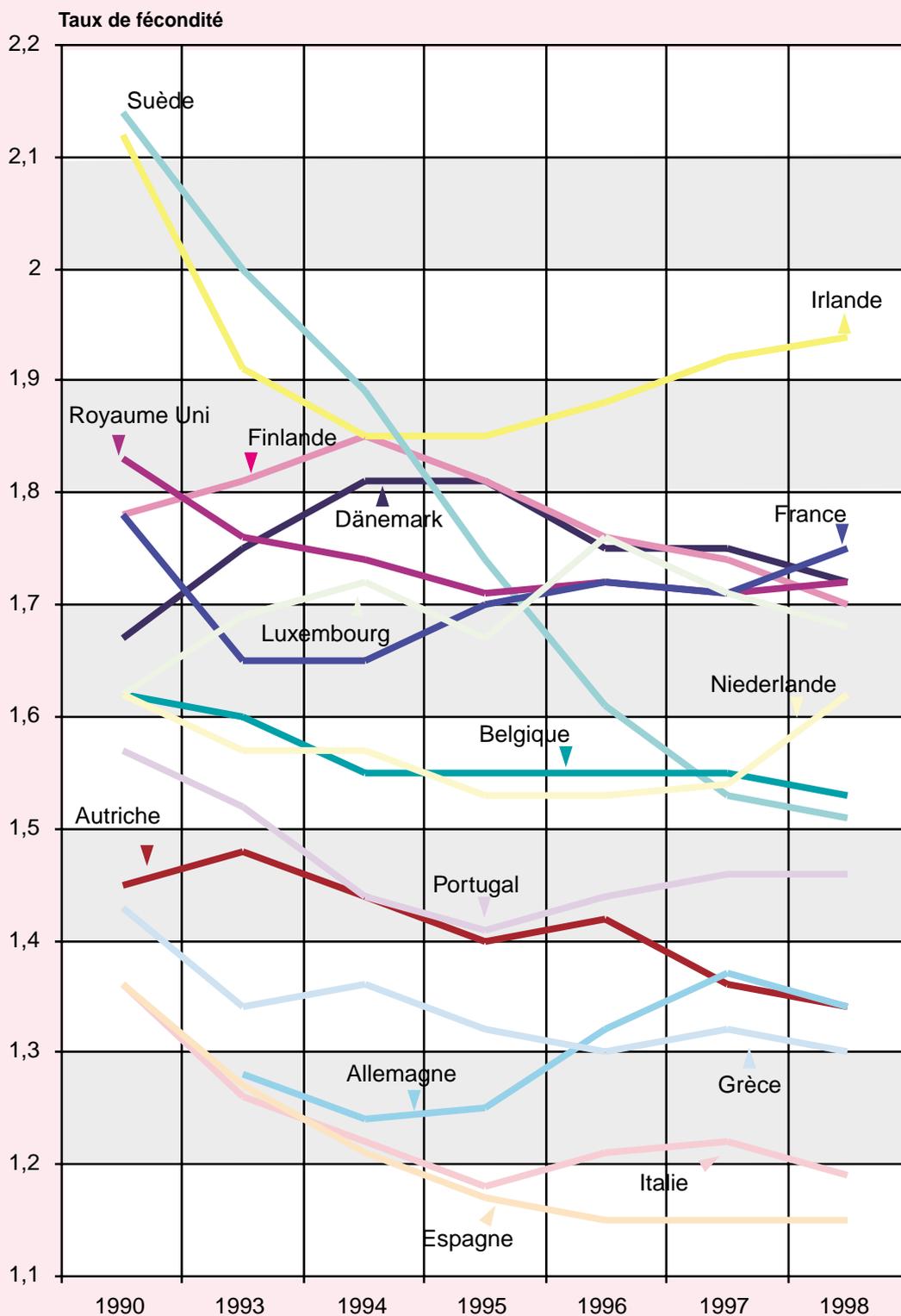
Allocation de maternité

Toutes les Hollandaises assujetties à l'assurance-maladie et attendant un enfant perçoivent pendant 16 semaines une indemnité équivalent

Taux de fécondité en

Changement en %	1990 - 1998
Allemagne*	+ 4,7
Autriche	- 7,6
Belgique	- 5,6
Danemark	+ 3,0
Espagne	- 15,4
Finlande	- 4,5
France	- 1,7
Grèce	- 9,1
Irlande	- 8,5
Italie	- 12,5
Luxembourg	+ 3,7
Pays-Bas	0,0
Portugal	- 7,0
Royaume Uni	- 6,0
Suède	- 29,4

*) 1993 - 1998



Source: Conseil de l'Europe 1998; calculs ÖIF-hs



à 100 % de leur salaire brut jusqu'à un plafond de 289 florins par jour (131 euros). Sauf contre-indication médicale, l'accouchement se fait à la maison avec l'aide d'une sage-femme. La mère

a droit à recevoir des soins à la maison pour une durée de 24 heures au minimum et 80 heures au maximum sur une période de 10 jours, moyennant une participation personnelle de 6 florins (2,7 euros) à l'heure. Ces prestations sont accordées aussi bien aux mères cotisant personnellement qu'aux femmes assurées par leur conjoint ou aux filles assurées par leurs parents.



Karin Elisabeth WALL
experte nationale

**Instituto de Ciências Sociais
Universidade de Lisboa**
Av. das Forças Armadas, P-1600 Lisbonne
Téléphone: +351-1-79 95 048
+351-1-79 95 000
Télécopie: +351 1 79 64 953
e-mail: karin.wall@ics.ul.pt
site internet: <http://www.ics.ul.pt/>

bénéficiaient de cette mesure ; 45 % étaient des couples avec enfants, 22 % des parents isolés.

Scolarité

Dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme, la scolarité obligatoire a été portée à 9 ans vers la fin des années 80. On constate cependant un grand nombre d'abandons liés en partie au travail des enfants. Entre 1990 et 1995, on recensait 1.434 cas d'enfants travaillant avant l'âge légal. Pendant longtemps, les enfants ont été considérés comme la propriété des parents. Sur ce point, il n'y a guère qu'une vingtaine d'années que la mentalité a commencé à évoluer. La prolongation de la scolarité obligatoire n'a pas été suivie des aménagements matériels nécessaires. Les écoles sont amenées à pratiquer des horaires par roulement. Selon les estimations, 100.000 élèves quittent l'école chaque année sans avoir terminé leur scolarité. Le tiers environ de ceux qui restent éprouvent de sérieuses difficultés. Il ressort d'une étude qu'un à deux tiers des enfants n'ont personne pour les aider à faire leurs devoirs.

traitements subis par les enfants, la violence au sein de la famille ou l'interruption de grossesse étaient absolument tabous. En juillet 1996 était adoptée une loi sur le Revenu minimum garanti (RGM) dont le montant était fixé à 54.600 escudos (272 euros) ; le montant effectif est toutefois inférieur. Deux adultes touchent 20.000 escudos (100 euros) chacun et chaque enfant 10.000 escudos (50 euros). Les bénéficiaires doivent accepter de s'insérer dans un programme d'insertion sociale, qui pourrait entre autres permettre de réduire l'école buissonnière. Fin 1996, 2.606 ménages



Conciliation de la vie familiale et professionnelle

La conciliation de la vie familiale et professionnelle est un des gros problèmes des familles portugaises. Alors que la génération des femmes de 50 ans n'a pratiquement jamais travaillé, il est de bon ton pour les jeunes femmes de continuer à travailler à plein temps tout en

Portugal

La pauvreté favorise l'école buissonnière

Le contexte de la politique familiale

Bien que la situation économique du Portugal se soit améliorée aux cours des 15 à 20 dernières années, la politique familiale continue à se trouver aux prises avec un problème grave : la pauvreté. 19 % des familles portugaises sont pauvres. Il ressort du recensement de 1991 que 2,3 % des familles n'avaient pas l'électricité, 12 % pas de toilettes intérieures, 12 % pas d'eau courante et 18 % pas de salle de bains.

Le Portugal fait preuve, comme d'autres pays d'Europe méridionale, d'un engagement idéologique marqué vis-à-vis de la famille, mais sa politique familiale a longtemps été plutôt discrète. La famille a dû, pendant des années compenser les faiblesses de la politique sociale. Fin 1995, le gouvernement socialiste témoigna d'un intérêt nouveau pour la politique sociale et commença à venir en aide aux familles à faible revenu. Jusque là, des sujets tels que les mauvais

Allocation pour enfants à charge

L'allocation pour enfants à charge est l'élément le plus important des prestations familiales. Dans la plupart des pays, les versements sont effectués selon un barème basé sur le nombre d'enfants. Il existe deux systèmes différents de financement de cette prestation : en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Finlande, au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suède, les allocations pour enfants à charge sont financées par les deniers publics. En Belgique, en France, au Luxembourg, en Italie et au Portugal ces allocations sont financées par les cotisations des employeurs. Dans les deux derniers pays cités, l'Etat participe également au financement. La Grèce et l'Espagne ont un système mixte : le financement est assuré à la fois par les cotisations des employeurs, par celles des salariés et par l'Etat. Dans certains pays, les allocations sont modulées en fonction de l'âge des enfants et du revenu des parents. Il peut également y avoir des majorations dans le cas d'un parent élevant seul ses enfants. Outre les allocations pour enfants à charge, la plupart des pays versent une allocation de maternité et prévoient d'autres prestations (p.ex. à la rentrée scolaire) ou des suppléments pour les enfants handicapés.

ayant des enfants. Les femmes et les hommes sont d'accord pour reconnaître que l'un et l'autre doivent contribuer au revenu de la famille. Mais le problème, c'est la garde des enfants. Il n'existe que très peu de structures d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans car l'Etat s'intéresse d'avantage à l'aspect de l'éducation et a seulement développé les équipements préscolaires pour les plus de 3 ans. La plupart des garderies ne sont ouvertes que 5 heures par jour et ferment à l'heure du déjeuner. La moitié seulement des enfants de 3 à 6 ans vont au jardin d'enfants. ■

ainsi que différents autres stades essentiels de la vie, en apportant une aide financière élémentaire. L'Etat n'est intervenu activement que lorsque de grosses difficultés se sont présentées. La vie familiale n'en revêt pas moins une extrême importance pour les Britanniques. Une récente enquête nationale a révélé qu'ils accordaient 11 fois plus d'importance aux rapports familiaux qu'aux relations avec les amis.

Les questions familiales n'ont cessé de prendre de l'importance au cours des années 1990 et le gouvernement travailliste a été plus loin que tout autre gouvernement britannique dans l'élaboration d'une politique explicite en faveur de la famille. Il a hérité de la législation sur la réforme du divorce qui alimenta longtemps le débat public sur le mariage et le divorce, et, comme le gouvernement conservateur qui les a précédés, les travaillistes ont dû s'occuper de la prévention de la délinquance juvénile et de la criminalité chez les jeunes ainsi que des problèmes des parents en général.

Au Royaume-Uni, la politique familiale actuelle se concentre sur les familles ayant des enfants et plus particulièrement sur la lutte contre la pauvreté associée au chômage et à la situation de parents isolés qui ne travaillent pas. Un certain nombre de mesures ont été adoptées en vue de la réinsertion professionnelle des parents vivant des prestations sociales. On citera en particulier le New Deal for Lone Parents (Nouvelle donne

pour les parents isolés), le crédit fiscal pour les familles qui travaillent et la stratégie nationale pour la garde des enfants. Ces deux dernières mesures sont essentiellement destinées à améliorer le revenu des travailleurs gagnant peu et apporter une aide financière pour la garde des enfants dans des établissements publics afin permettre aux deux parents de travailler. Par ailleurs, le gouvernement a entrepris de réformer la structure des organes responsables de la politique de la famille répartis sur plusieurs ministères. Un groupe ministériel a été

mis en place, se composant de tous les ministres concernés, placés à l'échelon supérieur sous la présidence du ministre de l'Intérieur. Ceci permet de considérer la politique familiale dans sa globalité. L'institution de ce comité a conduit à la publication du premier document de consultation existant sur la politique familiale. Publié en novembre 1998 sous le titre « *Supporting Families* » (Aider les familles), il a suscité un énorme intérêt de la part du public. Ce document rend compte des principales activités et initiatives du gouvernement en faveur de la famille depuis le début de son mandat et définit les domaines futurs d'intervention.

La politique familiale a revêtu jusqu'ici une forme rhétorique à l'égard des parents en

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni découvre peu à peu la politique familiale

Structure familiale

Au Royaume-Uni, 30 % des ménages ont des enfants à charge ; 80 % des enfants vivent dans une famille biparentale et, dans le cas de ces familles, 9 couples sur 10 sont mariés. Cependant, un enfant sur trois naît hors mariage. Dans 60 % des familles biparentales ayant des enfants, les deux parents travaillent ; mais la plupart des mères travaillent à temps partiel. Les Britanniques repoussent de plus en plus le moment d'avoir des enfants ; elles ont en moyenne 27 ans à la naissance de leur premier enfant. Il y a de plus en plus de femmes sans enfants. Si l'on considère la génération des femmes en âge de procréer, on estime qu'une sur cinq n'aura pas d'enfant, contre une sur dix pour la génération de leurs mères.

Politique familiale

On a pu qualifier d'« implicite » la politique familiale du Royaume-Uni. La vie familiale a toujours été considérée comme une affaire privée, le rôle de l'Etat se limitant essentiellement à fournir un cadre législatif sommaire réglementant le mariage et le divorce



Ceridwen ROBERTS
experte nationale

Ceridwen Roberts, qui a commencé sa carrière comme sociologue Industrielle, dirige depuis 1992 le *Family Policy Studies Centre* (Centre d'études sur la politique familiale) et s'occupe depuis lors de la recherche sur la famille et la politique familiale. Ses travaux précédents portaient sur l'emploi des femmes tout au long de leur vie et sur la flexibilité du marché du travail (travail à temps partiel, horaires de travail, etc.). Plus récemment, elle a effectué des recherches sur les rapports au sein des familles et les problèmes des parents, et travaillé sur des projets concernant les parents isolés, les allocations familiales, la paternité, le mariage et le divorce ainsi que la grossesse chez les adolescentes et le problème des parents mineurs.

Family Policy Studies Centre
Tavistock Place 9, UK-London WC1H 9SN
Téléphone: +44-171-388 59 00
Télécopie: +44-171-388 56 00
e-mail: fpssc@mailbox.ulcc.ac.uk
site internet: <http://www.fpssc.org.uk>

général, l'essentiel des programmes et des ressources mises à disposition étant destiné aux parents vulnérables ou désavantagés tels que les parents isolés, les parents habitant les quartiers pauvres, les parents mineurs et les jeunes parents. Parmi les sujets préoccupant le plus l'opinion publique on citera :

- La forte proportion de familles et d'enfants pauvres : au Royaume-Uni, un enfant sur trois vit au-dessous du seuil de pauvreté.
- La stabilité du mariage et des couples : les taux élevés de divorcialité s'accompagnent d'une fréquence croissante de la cohabitation et des naissances hors-mariage
- La conciliation de la vie familiale et professionnelle : le Royaume-Uni a la semaine de travail la plus longue d'Europe pour les hommes.
- La grossesse chez les adolescentes : le Royaume-Uni a le taux le plus élevé d'Europe et ce taux ne baisse pas de façon significative. La plupart des mères mineures (85 %) ne sont pas mariées et une très grande proportion d'entre elles sont financièrement dépendantes de l'Etat. ■

plus fort recul de la natalité dans la catégorie des femmes les moins instruites. D'autres raisons mises en avant sont le niveau élevé du chômage ainsi que les problèmes d'établissement sur le marché du travail et la prolongation des études.

Politique familiale

La situation financière des familles s'est détériorée par suite des mesures de redressement budgétaire mais a également été affectée par le taux élevé du chômage (7,3 % en 1998). Les ménages ont vu leurs revenus s'effriter, d'une part à cause de l'augmentation des prix des services sociaux (logement, garde d'enfants) et des impôts, d'autre part du fait de la réduction des prestations de l'assurance sociale et des allocations. Les mères isolées et les familles à faible revenu sont les grands perdants. Le revenu disponible des familles avec enfants est en baisse. Les couples sans enfants et les ménages avec couples à la retraite sont mieux lotis que les ménages avec enfants.



Le risque d'être au chômage est trois fois plus élevé pour les mères isolées que pour les mères mariées. L'aide sociale est considérée comme un filet de sécurité pour les personnes se trouvant temporairement en difficulté et non pas comme un programme à long terme. Il est désormais plus difficile de remplir les conditions d'accès aux prestations.

Suède

La famille victime de la politique de redressement économique ?

Depuis 1996, le gouvernement suédois poursuit sa politique de réduction du déficit budgétaire. Une part croissante de responsabilités incombent désormais aux communes. Depuis quelques années des restrictions considérables ont affecté les budgets des services sociaux des collectivités locales, ce qui n'a pas été sans se répercuter sur les conditions de vie des familles.

Evolution démographique

Alors que la natalité a augmenté de façon continue en Suède au cours des années 80, cette tendance s'est inversée au début des années 90 (taux de natalité pour 1995 : 1,4 %). La Suède est de tous les Etats européens celui qui a enregistré pendant les années 90 le plus fort recul des taux de fécondité. A cela, plusieurs raisons : les femmes diffèrent la naissance de leur premier enfant et de moins en moins de couples ont un troisième enfant. On observe le

Ecoles

L'enseignement a subi un certain nombre de réformes au cours des années passées : le nombre d'heures de classe a diminué et les dépenses ont été comprimées par différents moyens alors que le nombre d'enfants scolarisés augmentait.

Les parents ayant un faible niveau d'instruction ont tendance à chercher une école se trouvant dans une zone de milieu ethnique et social correspondant au leur. D'où une plus grande ségrégation sociale. ■



Ulla BJÖRNBERG
experte nationale

Département de sociologie
Göteborgs Universitet
Box 720, S-405 30 Göteborg

Téléphone: +46-31-773 47 89
Télécopie: +46-31-773 47 64
e-mail: Ulla.Bjornberg@sociology.gu.se
site internet: <http://www.gu.se/>

Enquête auprès des lecteurs

L'intention de *Family Observer* est de présenter les résultats de recherches scientifiques sous une forme aisément abordable. Nous avons besoin de votre concours pour savoir si nous y sommes parvenus. Et, bien sûr, nous voulons aussi savoir sur quels points nous pourrions faire mieux à l'avenir.

1. Les sujets traités dans ce numéro étaient-ils intéressants pour vous ?

- Oui, pratiquement tous
- Oui, en partie
- Non, pas du tout

2. Quels autres sujets souhaiteriez-vous voir traités dans *Family Observer* ?

3. Trouvez-vous *Family Observer* ...?

informatif	<input type="radio"/>	pas informatif				
superficiel	<input type="radio"/>	approfondi				
neutre	<input type="radio"/>	partial				
peu dynamique	<input type="radio"/>	dynamique				
orienté 'singles'	<input type="radio"/>	orienté sur la famille				
sympathique	<input type="radio"/>	pas sympathique				
progressif	<input type="radio"/>	conservateur				
féminin	<input type="radio"/>	masculin				
utile	<input type="radio"/>	inutile				
terne	<input type="radio"/>	vivant				
compréhensible	<input type="radio"/>	incompréhensible				

4. Aimez-vous les photos?

- beaucoup
- assez
- moyennement
- pas trop
- pas du tout

5. Aimez-vous la présentation (p.ex. format, type de caractères, qualité du papier) ?

- beaucoup
- assez
- moyennement
- pas trop
- pas du tout

6. Trouvez-vous la présentation ... ?

moderne	<input type="radio"/>	désuète				
bien lisible	<input type="radio"/>	peu lisible				
claire	<input type="radio"/>	confuse				
pratique	<input type="radio"/>	peu pratique				
sympathique	<input type="radio"/>	peu sympathique				
intéressante	<input type="radio"/>	ennuyeuse				

7. Dans quelle langue préféreriez-vous lire *Family Observer* ?

8. Sous quelle forme préféreriez-vous recevoir *Family Observer* ?

- magazine
- CD-ROM
- via Internet

9. Désirez-vous continuer à recevoir *Family Observer* ?

- oui
- non

10. Connaissez-vous des personnes que cette publication puisse intéresser ? Si oui, veuillez indiquer leur adresse exacte.

Suggestions, commentaires

Quelques questions concernant votre personne :

11. Sexe :

- féminin
- masculin

12. Etat civil:

- célibataire
- marié(e)
- cohabitant(e)
- divorcé(e)
- veuf (veuve)

13. Age:

..... ans

14. Avez-vous des enfants ?

- non
- oui

Nombre d'enfants : Age des enfants :

15. Quel est le niveau de vos diplômes :

- Scolarité obligatoire
- Enseignement secondaire
- Formation ultérieure ou université

16. Dans quel domaine travaillez-vous ?

- Administration
- Politique / ONG
- Domaine scientifique
- Orientation familiale
- Journalisme
- Autres domaines :

Veuillez retourner ce questionnaire à : Irene M. Kernthaler, Institut Autrichien de recherche sur la famille (ÖIF), Gonzagagasse 19/8, A-1010 Vienne, Autriche. Fax: +43-1-535 14 55.

Le résultat de cette enquête sera publié sur le site internet de l'Observatoire :

<http://europa.eu.int/comm/dg05/family/observatory/home.html>

Merci de votre aide!



L'artiste à propos de son travail dans *Family Observer*

« Dans mon travail, j'ai essayé de faire la liaison entre différents domaines de la vie réelle, en montrant l'artiste, la mère, la ménagère, l'enseignante, l'organisatrice. Ici, des domaines, des rôles et des expériences, d'habitude soigneusement cloisonnés, se rejoignent, s'imbriquent et s'influencent réciproquement. C'est sur cette idée que repose le concept des photos que je présente dans ce numéro : photos de chambres d'enfants, jouets, peluches, éléments de Lego. Les matériaux que j'utilise, ce sont toutes ces choses que j'ai quotidiennement sous la main. »



L'art sans artifices

Dans les sociétés industrielles occidentales la famille est souvent considérée sous sa forme idéale. Sur les affiches comme à la télévision, on ne rencontre que des familles souriantes. Le monde est intact ! Les enfants sont toujours propres, les mères détendues, les pères sont là et l'appartement est bien rangé.

Or nous savons tous que la réalité est autre. Nous ne voulions donc pas, dans *Family Observer*, de photos qui masquent cette faille entre l'idéal et la réalité en embellissant le quotidien. C'est pourquoi nous avons organisé, en collaboration avec la curatrice fédérale de l'art en Autriche, un concours ouvert aux jeunes

artistes. Les lauréates sont (1) Christine Susanna Prantauer (Innsbruck), (2) Hildegard Haselgrübler et Beate Rathmayr (Linz) et (3) Michaela Niederkircher (Innsbruck). Un prix spécial a été décerné à Ruth Noack (Vienne). Le présent numéro de *Family Observer* a été illustré par la

Tyrolienne Christine Prantauer. Elle montre un pan de « vraie » vie, en dirigeant son objectif sur l'univers des enfants dans lequel on trouve déjà en germes les thèmes du monde des adultes.

Irene M. Kernthaler

Christine Susanna PRANTAUER

née à Zams/Tyrol, Autriche

1980-1984 Académie des Beaux-Arts, Vienne / Diplôme de peinture

1985-1987 Ecole supérieure des Arts appliqués, Vienne

1988-1989 Chargée de cours à l'Ecole supérieure des Arts appliqués, Vienne (classe P. Weibel)

1989 Bourse d'Etat catégorie Beaux-Arts

Expositions personnelles (P) et participation à des expositions de groupe (G) (liste à partir de 1990)

1990 Collection EA Generali, Secession, Vienne (G)

1991 Sub Trans Alpina, Val d'Aoste (G)

1992 *Stadt der Frauen* (La ville des femmes), Innsbruck (G)
Galerie Elefant, Landeck (P)

1993 *Fest am Boden* (Les pieds sur terre), Wörgl (G)

1994 Galerie Medienkunst Tyrol, Innsbruck (P)

1995 *Copygramme*, Städt. Galerie Schwaz (G)

1996 *Diskurs der Systeme* (Discours des systèmes), Université d'Innsbruck - Beaux-Arts (avec Thomas Feuerstein). *Copy Art Book*, Galerie Maerz, Linz (G)
Die Produktion bestimmt die Konsumtion (La production détermine la consommation), Andechsgalerie, Innsbruck (P)

1998 *Mobilität* (Mobilité), Palais Liechtenstein, Feldkirch (G)

Collezione tirole, Institut culturel autrichien de Rome (G)

Einbahn 175 (Sens unique 175), installation de façade au Musée Ferdinandeum avec le groupe *x-tra künstlerinnen kooperative*

1999 Campagne d'affichage Innsbruck - Pristina / Galerie im Taxispalais

Kunst und Medien (Art et médias), Galerie am Grillhof (avec Kurt Lang)

Travaux dans les espaces publics

1996 : Affiche : *Herrensellschaften* (Cordées d'hommes)

à l'occasion de la manifestation « *In Lücken des Gedenkens* » (Trous de mémoire), Innsbruck 1996 (avec Barbara Hundegger)

1997 : Affiche : *Wir, das seien alle* (Nous, c'est toutes)

pour la Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, Innsbruck 1997 (avec Barbara Hundegger)

1998 : *Einbahn 175* (Sens unique 175)

Installation de façade dans la série Balustrade, Musée régional du Tyrol, Innsbruck, 1998, avec le groupe *x-tra künstlerinnen kooperative*

1999 : Campagne d'affichage Innsbruck - Pristina

Campagne d'affichage en collaboration avec la Galerie im Taxispalais, en trois points de l'espace urbain d'Innsbruck



Abonnez-vous à la série «Emploi & affaires sociales»!

Prix au Luxembourg (TVA exclue)

Abonnement annuel (12 numéros)	EUR 150
Prix par numéro	EUR 15

Au nombre de ces publications figurent les rapports annuels produits par la DG V tels que L'emploi en Europe, L'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne ainsi que d'autres documents clés sur les thèmes «Emploi et Fonds social européen», «Égalité entre femmes et hommes», «Santé», «Sécurité sociale et insertion sociale», «Relations du travail et mutations industrielles» et «Droits fondamentaux et antidiscrimination».

Pour toute commande, veuillez vous adresser au bureau de vente de votre choix (voir adresses au verso ou <http://eur-op.eu.int>).

La présente publication ne fait pas partie de l'abonnement mentionné ci-dessus et est diffusée gratuitement.



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg